



PRÉFECTURE DE LA MEUSE  
40, RUE DU BOURG — 55012 BAR-LE-DUC CEDEX  
TÉL. : 03 29 77 55 40 — TÉLÉCOPIE : 03 29 79 64 49  
CONTACT : BENOÎT JAQUET

ANTENNE DE BURE  
LE LAVOIR — RUE DES ORMES — 55290 BURE  
TÉL. 03 29 75 98 54 — e-mail : benoit.jaquet@meuse.pref.gouv.fr  
[www.clis-bure.com](http://www.clis-bure.com)

# PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2003

---

RÉUNION DU 24 MARS 2003

---

**COMITÉ LOCAL**  
D'INFORMATION ET DE **SUIVI**





# SOMMAIRE

Programme d'activités 2003 _____	p. 4
Suites données à la motion du 25/01/02 _____	p. 14
Intervention de M. LE BARS (Président ANDRA) _____	p. 25
Intervention de M. LANDAIS (Directeur scientifique ANDRA) _____	p. 32
Annexes _____	p. 40

Le sous-titrage est du fait du Comité Local d'Information et de Suivi

---

## **PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2003**

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

L'ordre du jour de la réunion plénière de notre Comité Local est le suivant :

- adoption du programme d'activités et du budget 2003,

- suites données à la motion du 25 janvier 2002,

- interventions du Président Le Bars et de Monsieur Landais, que je remercie de leur présence, sur un certain nombre de sujets : contexte international, programme expérimental actualisé et puis activité sismique,

- enfin les questions du public, étant entendu que je souhaite excuser Alain Waquet, Préfet de la Haute-Marne, Claude Biwer, Sénateur de la Meuse, Jean-Claude Étienne, Président du Conseil Régional Champagne-Ardenne, Bertrand Pancher, Président du Conseil Général qui est représenté par notre vice-présidente Madame Malfait-Benni, Daniel Lhuillier, Conseiller Général, René Martin de la Société des Sciences Naturelles, Gérard MATTERA de la CGT Haute-Marne et Michel Laurent de la Confédération Paysanne Meuse.

Monsieur Wojcik, je vous en prie.

**Monsieur Pascal WOJCIK, CFDT Meuse**

Je voudrais faire une déclaration préalable :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Au nom de la CFDT Haute-Marne et Meuse, nous tenons à vous informer ce jour, qu'il y a de graves dysfonctionnements au niveau du Bureau et qu'il devient difficile de travailler au sein du Bureau du CLIS, car des attaques personnelles fusent de toutes parts. Pendant ce temps, les vrais problèmes tels que les ressources de la géothermie sur le site de Bure, la sismicité sur la région suite au séisme du 22 février, la reprise du chantier dans des conditions incertaines après dix mois d'arrêt, ne sont pas abordés. L'Andra n'apporte donc aucune réponse à toutes nos questions.

Plusieurs membres du Bureau avaient souhaité la réunion d'un Bureau au mois de

février ou mars, avant cette réunion plénière, pour évoquer ces problèmes d'actualité et les intégrer à l'ordre du jour de notre réunion d'aujourd'hui. Cela nous a été refusé. La prochaine réunion n'aura lieu que le 17 avril 2003, soit quasiment trois mois sans réunion de Bureau puisque la dernière séance a eu lieu le 28 janvier 2003. C'est inadmissible, compte tenu de l'actualité sur le site de Bure. Dans ces conditions-là, nous nous voyons dans l'obligation de marquer notre désaccord à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Nous allons donc quitter la séance et nous attendons que les réels problèmes du site de Bure, les vraies inquiétudes de la population soient traités. Excusez-nous. »

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Merci Monsieur Wojcik.

**Monsieur Jean-Luc BOUZON, Conseiller Général de la Haute-Marne**

Un simple petit mot, bien que je sois le seul Conseiller Général haut-marnais mais ce n'est pas grave, ce que je dis, je le dis à titre individuel. Monsieur le Préfet, je vous l'ai déjà dit il y a quelques mois, je pense qu'il faut que vous soyez plus attentif au fonctionnement du CLIS et du Bureau. Peu importe ce que nous sommes : il y a ici des élus qui sont « pour » ou « contre », peu importe, nous savons qu'il y a désormais de grandes chances que l'on enfouisse chez nous. Donc les avis sont divergents, voire parfois très farouchement opposés, mais je pense que notamment les opposants ont droit à un peu plus de respect qu'ils n'en ont actuellement au sein du Bureau et au sein du CLIS. Je vous rappelle simplement, je le dis tranquillement mais avec ma passion, que quand vous serez parti, parce que vous êtes fonctionnaire, vous êtes désigné, nous, nous allons rester en Haute-Marne et nous allons avoir la merde nucléaire. Alors je pense que cela mériterait quand même, y compris de la part de l'Andra, autre chose que « dormez tranquilles braves gens, tout va bien ». Il y a un séisme : « Ne vous inquiétez pas braves gens, tout va bien. »

Monsieur Mourot trouve des choses, nous pouvons en discuter. L'Andra : « Ne vous inquiétez pas braves gens, tout va bien. ». Le Conseil Général : « Dormez tranquille braves gens, tout va bien. » Je pense franchement que celles et ceux qui sont ici méritent le respect de la part d'un haut fonctionnaire et que le CLIS doit fonctionner autrement.

Ce que je dis n'engage que moi mais exceptionnellement pour aujourd'hui, je sortirai avec eux parce que je ne trouve pas normal le fonctionnement du CLIS.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Je voudrais vous répondre, avant que vous ne partiez, parce que, comme je suis mis en cause, si vous le voulez bien, je souhaiterais préciser les choses. Nous nous sommes réunis, vous le savez, le 28 janvier 2003 en Bureau. Nous avons déterminé un certain calendrier, en particulier pour les réunions du Bureau du CLIS. Tout le monde était unanime sur les dates. Ensuite, j'ai effectivement reçu une lettre me demandant la réunion d'un Bureau du CLIS à une période où moi j'étais là. Mais c'était pendant les vacances scolaires. La semaine suivante, j'étais toujours là, mais un certain nombre d'entre vous n'étaient pas là, puisqu'ils étaient à Cordoue en Espagne, et nous ne pouvions pas tenir un Bureau sans eux. Quant à la date, vous savez très bien que, quand on a choisi le plus tôt possible une date pour réunir un Bureau, nous sommes tombés tous d'accord sur cette date du 17 avril.

Donc, sur ce point-là, je pense qu'il s'agit d'un prétexte qu'il vous appartient de mettre en avant comme vous le souhaitez, mais vous ne pourrez pas dire que j'ai refusé de quelque manière que ce soit de tenir, quand vous l'avez souhaité, des réunions sur les ordres du jour arrêtés en commun.

Deuxième élément sur les sujets que vous évoquez, parce que là aussi il faut parler de choses précises, réelles : quand vous avez souhaité que nous parlions de séismes, Monsieur Mourot peut en attester, nous avons parlé de séismes. Nous avons même été jusqu'à demander à la Commission Nationale d'Évaluation d'entendre les gens sur les séismes. Là aussi, il convient de ne pas utili-

ser des prétextes !

Troisième élément : quand vous avez souhaité les uns et les autres discuter de cette motion, je l'ai fait inscrire à l'ordre du jour, à votre demande. Aujourd'hui, au moment où nous allons en débattre, vous souhaitez partir. Je le note, je le remarque.

Quatrième élément : oui, il y a parfois des débats très difficiles en Bureau. Oui, les débats sont parfois orageux. Oui, les débats tournent parfois hélas à l'agression personnelle. Est-ce que vous êtes sûrs que c'est du fait de la présidence ? Vous pouvez être sûrs en tout cas que ce sera le fait de chacune et de chacun des membres du CLIS de vouloir essayer de faire fonctionner cette institution où nous débattons de sujets de fond tels que l'activité et le fonctionnement de ce laboratoire, au regard d'un certain nombre d'exigences de sûreté et de sécurité.

Et la cinquième chose que je souhaiterais dire : je n'ai jamais travaillé dans un département, jamais, en me disant « après moi, le déluge ». Jamais. Je crois que vous ne savez pas ce qu'est un haut fonctionnaire. Toutes les décisions que j'ai prises, ici et ailleurs, je les ai prises comme si j'allais demeurer toute ma vie à l'endroit où je les ai prises. Ceci fait partie de ma propre dignité professionnelle et de mon propre honneur personnel.

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Monsieur le Président, je déplore effectivement le retard apporté à la convocation d'un Bureau qui vous avait été demandée. Je rappelle quand même que l'article 5 du règlement intérieur prévoit explicitement que le CLIS est présidé par le Préfet de la Meuse et animé par un Bureau de seize membres. Alors je crois qu'il serait quand même bien que le Bureau ait son mot à dire dans l'ordre du jour.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Je viens de vous dire à l'instant que vous étiez tous là le 28 janvier, alors ne cherchez pas de prétexte. Nous avons déterminé un calendrier. Je vous ai demandé quelles étaient vos dates disponibles. J'ai dit que j'étais là aux mois de février et mars et l'on m'a dit :

«Février, Monsieur le Préfet, il y a les vacances de février.» Très bien pour ceux qui partent en février. Ensuite on m'a dit : « Ah mais il y en a qui partent à Cordoue.» Et on a pris une date ensuite. Voilà la réalité.

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Ce n'est pas un prétexte, d'ailleurs je ne quitte pas la salle. Mais moi je tiens à dire quand même qu'il y a un règlement intérieur, c'est le Bureau qui doit se charger de l'ordre du jour et il faudrait que ce soit effectivement le cas. Je souhaite plus de concertation sur la forme et que toutes les analyses, voire les découvertes que nous pouvons faire, soient portées à la connaissance du CLIS. Bon an, mal an, cela se faisait jusqu'à présent, et je voudrais que cela continue. Je constate quand même que je suis allé à Paris à l'invitation de la CNE au mois d'octobre ; ils ont rendu un rapport à la suite de cette visite qui ne m'a pas satisfait. Donc je l'ai fait savoir verbalement à la CNE et j'aurais souhaité que la réponse que j'ai faite et verbale et écrite soit distribuée à l'ensemble des membres du CLIS. Apparemment aujourd'hui nous n'avons pas de dossier ; j'aurais souhaité quand même que les gens, les collègues du CLIS, qu'ils soient pour ou contre le labo, soient au fait. Si c'est distribué, tant mieux.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Merci Monsieur Collin, c'est en cours de distribution. J'avais une autre demande de parole là-bas !

**Monsieur Jean-Paul FEVRE, CDFT Haute-Marne**

La Confédération Paysanne nous a demandé de bien vouloir vous lire ce communiqué. Le représentant de la Confédération Paysanne Meuse nous a chargés de vous lire ce texte.

«Monsieur le Préfet, Président du CLIS,

Retenu à Paris pour la journée, je ne puis malheureusement assister à la réunion de ce jour. Mais la Confédération Paysanne Meuse s'associe totalement à l'action conduite par ses représentants au sein du Bureau pour dénon-

cer le manque de démocratie dans le fonctionnement de ce CLIS. En effet, repousser le délai sur la géothermie et sur la sismicité après un tremblement de terre non négligeable, à des dates ultérieures, démontre clairement le peu de cas que vous faites du rôle du CLIS. Nous ne pouvons donc que boycotter cette plénière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.  
Michel Laurent.»

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Je pense que là aussi il y a une méconnaissance de la réalité précise, parce que les éléments que vous avez souhaités sont inscrits effectivement au Bureau du 17 avril.

**Monsieur Gérard HERRISSON, ADECO**

Je partage l'avis des personnes qui se sont exprimées précédemment, bien que je ne sois que suppléant au Bureau. Néanmoins, je partage également leur opinion pour ce qui concerne le CLIS en général. J'ajouterai un point : j'ai lu dans le rapport de la Commission Nationale d'Évaluation n° 8 que : « des expériences sur le site du Mont-Terri devront nécessairement venir combler le manque d'informations concernant la migration, la diffusion et la rétention des radionucléides dans l'argilite, ainsi que les circulations de fluides autour du laboratoire ».

Je trouve que cette décision est contradictoire avec ce qui avait été précisé précédemment. Elle est incohérente parce que l'un des principaux arguments qui a été utilisé lorsque ce projet de prétendu laboratoire a été mis en place, c'était que les recherches ne pouvaient pas se faire hors du département ou du site, ce que les responsables nomment « in situ ». Donc, ce qui était impossible en 1993 devient logique aujourd'hui. C'est incohérent pour ne pas dire autre chose.

Je me joindrai donc aux personnes qui se sont exprimées et je quitterai cette salle provisoirement aujourd'hui en signe de protestation.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Monsieur Marie !

### **Monsieur Michel MARIE, CDR 55**

Je suis représentant du collectif meusien contre l'enfouissement des déchets nucléaires, et donc des populations ou d'une certaine partie. Vous êtes comme tout le monde, vous entendez un petit peu dans la rue, dans tous les endroits publics, ce que pense la population de ce projet de plus en plus maintenant, au fil des années, et que nous entendons parler un petit peu partout d'entourloupe. Effectivement, chaque fois qu'il y a un sujet gênant, il est toujours escamoté. Quand on entend dire que par exemple la géothermie viendra au prochain Bureau, il semblerait quand même que les décisions devraient être prises en plénière, ce qui veut dire que ce n'est pas aujourd'hui que les décisions seront prises. Ce sera dans quelques semaines, voire dans quelques mois. Quand il y a un sujet aussi important que la géothermie, la sismicité et bien d'autres choses encore, il faudrait prendre le taureau par les cornes. C'est aussitôt que le CLIS devrait s'intéresser à la chose et se pencher dessus. La preuve, on le voit effectivement dans les ordres du jour. Et puis enfin, si un certain nombre de personnes, dont le représentant du CDR 55, sortent aujourd'hui de ce fameux CLIS, quand j'entends parler de prétexte pour sortir, faisant partie du Bureau comme certains de mes collègues, je suis un peu effaré quand même. Voilà quelques mois où j'y suis rentré et quand je vois comment ça fonctionne effectivement, notamment le dernier et celui d'avant où les débats sont escamotés, où on envoie des piques particulières entre les personnes, on s'interroge. Le courrier qui vous a été adressé explique justement ce qui s'est passé dans ce fameux Bureau, le dernier, où l'ordre du jour n'a pas été choisi par certains, cela s'est passé en catimini entre certaines personnes, on se demande qui ! On découvre par un courrier quel est l'ordre du jour, on découvre qu'il n'y a pas de Bureau, c'est quand même un peu gros. Ça commence à dépasser les limites. Et quand on voit l'extrait de la réponse du Président-Préfet, c'est ici sur le tract tout en bas : « C'est en votre présence [...] espérant avoir ainsi démontré le souci permanent d'un bon fonctionnement du Bureau... » Vous nous excuserez, mais trop, c'est quand même un

peu trop. Donc comme tout le monde, moi aussi je quitte cette séance.

La Confédération Paysanne Haute-Marne qui n'a pas pu siéger, interpelle également le CLIS en quelques lignes. Je les lis :

« À une certaine époque, Galilée a reconnu que la terre n'était pas ronde mais qu'elle était bien plate. Aujourd'hui les temps n'ont pas changé et nous reconnaissons qu'à Bure il n'y a pas de radon, il n'y a pas de faille, il n'y a pas de séisme. Et, avec les fossoyeurs des pires déchets nucléaires, nous reconnaissons que le doute n'existe pas, que le danger n'existe pas, que l'opinion publique n'existe pas non plus, d'ailleurs les générations futures existent-elles ? »

Mesdames, Messieurs, au revoir et merci Monsieur le Président.

### **Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Avant que vous ne partiez, juste un point. Je constate une chose : c'est qu'au moment où nous allons aborder les sujets qui sont sujets d'interrogations majeures, les séismes, la géothermie, la couverture sanitaire des populations, les contre-expertises que vous avez souhaitées (tout ça est en route, est en chantier), un certain nombre de gens souhaitent quitter le débat. Ce qui prouve peut-être qu'il faut qu'il y ait une culture du débat qui se développe, et pas seulement du côté de l'Administration. Merci.

### **Monsieur Claude KAISER, Meuse Nature Environnement**

Au nom de l'association Meuse Nature Environnement, je me déclare solidaire de l'indignation des personnes qui viennent de quitter la salle et déplore effectivement comme les autres, l'arbitraire absence de prise en compte au niveau de l'ordre du jour des sujets d'actualité qui interpellent le public. C'est aujourd'hui que cette actualité interpelle nos concitoyens et ces sujets auraient mérité, à notre avis, leur place à l'ordre du jour, ainsi qu'un débat préalable et préparatoire en Bureau. Telle, semble-t-il, n'a pas été votre volonté, Monsieur le Préfet, nous le regrettons. Mais nous siégeons tout de même. C'est avant tout en complémentarité et en accord avec cette action de

protestation qui vient de se produire, pour faire entendre la voix de l'indignation aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette enceinte, mais aussi pour ne pas priver la mouvance d'opposition aux travaux de Bure d'une expression ce jour sur d'autres sujets, comme par exemple le mépris ministériel manifesté pour une motion votée en CLIS et dont nous allons débattre. Aussi pour l'abandon gouvernemental de la recherche d'un deuxième site dont nous allons vous informer tout à l'heure suite à une rencontre ministérielle que nous avons faite avec l'association des élus meusiens, et aussi l'information sur la recherche en cours d'un expert indépendant chargé de se prononcer sur le programme de travaux de l'Andra. Nous sommes donc complémentaires avec ce qui vient de se produire.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Merci. Monsieur Mourot, vous aussi vous êtes solidaire ?

**Monsieur André MOUROT, CEDRA 52**

Je voudrais déjà dire que le radon, les failles, les séismes, la géothermie, j'y suis un petit peu pour quelque chose, mais je dois dire que je n'ai pas été satisfait par les réponses qui ont été apportées par des interlocuteurs qui sont venus. J'ai eu l'occasion de connaître, dans ma profession, beaucoup de gens du BRGM en particulier, que je connais depuis quarante ans, et je parlais de la géothermie avec eux très récemment. C'est drôle que les réponses de l'Andra, pour qui il n'y a pas de géothermie, tout est plat, tout est calme, tout est tiède dans la région, ne correspondent absolument pas avec ce que m'ont dit des spécialistes du BRGM qui auront peut-être du mal à venir s'exprimer en public puisqu'ils sont encore en fonction, mais rassurez-vous, j'en connais quelques-uns qui vont bientôt être en retraite et qui sauront vous parler très sérieusement.

En attendant, je ne suis pas du tout satisfait des réponses qui ont été données, aussi bien par l'Autorité de Sûreté Nucléaire que par Madame Haighneré, ou même par la Commission Nationale d'Évaluation à qui j'ai posé plusieurs fois la question sur les fameuses

failles d'Échenay, en apportant les preuves de l'existence et les preuves de la disparition, et je n'ai jamais eu de réponse de la Commission Nationale d'Évaluation. Et ça, c'est quand même extrêmement déplorable. Monsieur le Préfet, je vous salue !

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Merci Monsieur Mourot. Je constate qu'il y a une contradiction à dire pour les uns qu'il n'y a pas de débat et puis de votre part à dire qu'on a débattu du radon, des séismes, de la géothermie. J'ai en souvenir, effectivement, que nous avons débattu quelques heures sur les séismes. Sur le radon je pense que nous avons dû en passer autant. Il y a une contradiction à dire que l'on n'a pas débattu et puis à dire que vous n'avez pas obtenu les réponses. Alors vous n'avez peut-être pas obtenu les réponses que vous souhaitiez. Mais entre ne pas obtenir les réponses que vous souhaitez et dire qu'il n'y a pas eu de débat, je vois une énorme différence.

**Monsieur André MOUROT, CEDRA 52**

Il n'y pas de radon m'a-t-on dit. Or, récemment, j'ai un papier qui vient d'ailleurs du secrétariat scientifique du CLIS où on exprime le désir d'utiliser les fuites de radon pour chercher les failles. Tiens, maintenant il y a des fuites de radon dans les failles !

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Non, pardon Monsieur Mourot, ce papier émane de moi, donc ne modifiez pas ce qui est écrit. Il a été proposé dans le document du groupe de travail du CLIS chargé de bâtir le programme de contre-expertise de déterminer la situation géologique en utilisant toutes les méthodes, y compris celle-là. Vous savez très bien de quoi on parle puisque vous avez assisté comme moi à l'entretien qui avait duré je crois effectivement trois heures trois quarts ou quatre heures au sujet des différentes méthodes d'utilisation du radon.

**Monsieur André MOUROT, CEDRA 52**

Je crois que je vais être obligé de donner des cours de géophysique à l'Andra.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Bien, maintenant que ces choses sont dites, on pourrait peut-être passer, si vous le voulez bien Monsieur Jaquet, à la présentation du programme d'activités du budget 2003.

**Monsieur Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS**

Le programme d'activités qui vous est proposé reprend le schéma habituel, à savoir deux réunions plénières, celle qui se déroule aujourd'hui et puis une réunion à l'automne avec la venue de la Commission Nationale d'Évaluation pour la présentation de son rapport annuel. Ce programme comprend également :

- la participation de membres du CLIS au quatrième séminaire Cowam. Celui-ci s'est déroulé il y a dix jours maintenant à Cordoue en Espagne ;

- une série de déplacements qui vous sont proposés en Suisse, au laboratoire du Mont-Terri, qui fait des recherches dans l'argile. À Mol en Belgique, où là aussi se trouve un laboratoire de recherche dans l'argile. Les installations de La Hague, le centre de stockage de l'Aube à Soulaines et également, pour terminer, le chantier de Bure. C'est un ensemble de propositions, nous vous ferons parvenir un courrier pour faire émerger les attentes des uns et des autres et en fonction des réponses, soit nous retiendrons toutes ces visites, soit nous ne retiendrons que celles qui retiennent l'attention d'au moins dix à quinze personnes ;

- ensuite, nous allons continuer le programme de formation des membres en demandant à nouveau à des enseignants de l'Université Henri-Poincaré de Nancy de venir approfondir les thèmes que nous avons déjà traités. Là encore, nous allons vous faire parvenir un courrier afin de connaître à la fois ce que les gens ont pensé des premières séances faites en 2002 et puis les thèmes qu'ils voudraient voir traités ou ceux qu'ils voudraient voir approfondis. Et en fonction des réponses, nous bâtirons un programme de formation pour cette année.

- En termes de communication, le CLIS continuera, par le biais de communiqués de

presse qui suivront chaque réunion, que ce soit du Bureau ou de plénière, à occuper un peu le terrain. Il y aura sans doute des mailings en cours d'année sur des sujets à déterminer par la Commission de Communication. Et puis nous envisageons de mettre à disposition, dans certains lieux publics, des documents relatifs au CLIS.

- Un point important: la mise en œuvre cette année de l'expertise du programme expérimental du laboratoire de l'Andra. Nous avons concocté avec un groupe de travail qui comprend M<sup>me</sup> Malfait-Benni, MM. Fleury, Mourot, Sterpenich et moi-même, un cahier des charges. Nous avons recherché des organismes susceptibles de procéder à cette étude et au mois de février nous avons adressé le cahier des charges et la demande d'étude à trois organismes, l'un suisse, l'autre américain et le troisième anglais. Et nous leur demandons de nous rendre une offre sous deux mois, c'est-à-dire fin avril, puis le groupe de travail se réunira pour proposer l'organisme retenu qui devrait être arrêté par le Bureau. À partir de là, l'organisme aura au moins dix mois pour faire l'analyse du programme expérimental du laboratoire, nous dire ce qu'il en pense, s'il estime qu'il est bien fait ou non, s'il est suffisant ou non.

- Une autre action qui continue, c'est la réflexion sur l'état de référence sanitaire des populations locales. Je pense que nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre de la motion.

- Et puis, bien sûr, continuent également les réunions de Bureau. Là nous en avons une mi-avril avec à l'ordre du jour la géothermie par exemple. Nous en avons une en mai où nous reparlerons sans doute de géothermie et où nous devrions choisir l'organisme retenu pour l'expertise. Donc un rythme de réunions maintenu, pratiquement une par mois, et puis les commissions thématiques sur la communication et sur le programme expérimental continueront de se réunir. Les documents habituels seront diffusés aux membres, que ce soit les retranscriptions des réunions, les rapports de la CNE, les rapports d'activité de l'Andra et tous autres documents qui intéressent les membres du CLIS. Voilà pour le programme.

Est joint évidemment un budget pour cette année. Il n'y a pas de grandes modifications par rapport à l'année dernière. Il est important de voir que les reports cumulés des budgets précédents, c'est-à-dire depuis l'an 2000, atteignent la somme d'environ 310 000 €, c'est-à-dire l'équivalent d'un budget annuel quasiment. Sur ces 310 000 €, nous avons en quelque sorte provisionné 170 000 € à peu près, uniquement sur le poste « expertises, études, recherches ». Cela n'apparaît pas évidemment dans ce budget, le poste « études et recherches » est assez peu alimenté, mais il faut savoir que nous avons derrière une provision très importante.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Merci Monsieur Jaquet. Monsieur Collin !

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE  
HAUTE-MARNE**

Il serait bien quand même que nous ayons un rapport d'étape sur les finances et généralement, dans une collectivité, on fait avant le 31 janvier au moins. Là ça m'a un petit peu gêné de travailler dessus parce que j'aurais bien voulu connaître le compte administratif 2002. Ce serait bien car nous sommes quand même en mars.

Il y a deux points que je veux soulever : les colloques Cowam. Je me suis toujours inscrit contre ces colloques qui sont, dans le fond, et c'était inscrit noir sur blanc, pour faire accepter aux décideurs comment nous pouvons aller vers une gestion géologique des déchets. C'est pour ça que, dès le départ, j'ai dit non à Cowam et ça a été rappelé à chaque fois dans les comptes rendus. Par contre, il y a un budget communication que je n'ai pas bien repéré là, mais c'est un budget qui m'intéresse beaucoup puisque la communication, on a décidé d'en faire il y a maintenant un an. Nous nous réunissons à quelques-uns de temps en temps et nous avons une publication mensuelle au moins de ce qui se passe en Bureau. Même si c'est un peu lénifiant et passe-partout, mais nous allons un petit peu "asticoter" notre Secrétaire Général et puis nous redresserons la barre. Pour le budget communication, je trouve que c'est bien que nous en ayons un assez copieux.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Merci Monsieur Collin. Sur le premier point, budget 2002, le budget est arrêté par la Paierie départementale, qui est notre comptable. Si cela vous intéresse, je peux vous remettre un état « privé », c'est-à-dire un état des comptes tels que nous, nous avons pu le retracer jusqu'au 31 décembre 2002, mais sans garantie officielle. C'est la Paierie départementale qui nous remettra l'arrêté d'exécution. Mais enfin, en tout cas, il y a déjà un état qui est là. Je peux vous en donner quelques éléments : le budget prévisionnel 2002 prévoyait un montant de dépenses de 304 000 €. Nous aurions peut-être dépassé notre budget puisqu'il passerait à 309 000 €. Et je vous rappelle que nous avons une réserve non négligeable de l'ordre de 310 000 €.

Alors en termes d'écart par rapport à nos prévisions, nous notons surtout que le budget « étude et recherche », nous avons prévu comme d'habitude 45 000 € de dépenses, nous n'en avons dépensé que 11 000 €. Mais cette somme est reportée pour le budget de la contre-expertise qui, lui, est particulièrement élevé. Sur les budgets de frais de colloques, ils ont été plus élevés que prévu : nous sommes passés de 30 000 € par rapport à la prévision à 40 000 €. De même que les annonces et insertions, le budget est passé de 38 000 € à 47 000 €. Sur les frais de réception, ils ont été divisés par trois, nous avons mangé moins que prévu ! Sur les publications, c'est-à-dire essentiellement les communiqués de presse, nous avons par contre dépensé un peu plus d'argent que prévu puisque nous sommes passés de 25 000 € en prévisionnel à 48 000 €. Et puis sur les budgets « voyages et déplacements », nous sommes à peu près dans l'épure que nous nous étions fixée, 23 000 € contre 26 000 €. Donc un budget qui est tenu par rapport aux prévisions avec des efforts importants faits sur les publications et sur les frais de colloques, d'annonces et d'insertions. Voilà les grandes leçons qu'il faut retirer, étant entendu, encore une fois je le dis pour Monsieur Fleury, c'est important, la totalité des sommes consacrées au budget « Recherche » est intégralement reportée l'année suivante pour effectuer les contre-expertises.

Sur Cowam, nous avions, vous vous en souvenez, soumis cela en Bureau. Le Bureau a plutôt estimé qu'il fallait participer à Cowam, pas tellement parce qu'on approuve la globalité de la démarche, mais parce que Cowam est pour nous le pont d'accès à d'autres expériences étrangères et d'autres comités locaux européens qui se trouvent dans la même situation que nous et avec lesquels nous échangeons des expériences, bonnes ou mauvaises.

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Oui, mais ce serait bien qu'il y ait un point fait. Moi quand je parle, c'est pour l'ensemble des collègues du CLIS. Mais il serait bien qu'il y ait quand même un point par rapport à tous ces voyages qui ont été effectués et puis que vous disiez, enfin que le CLIS dise d'une manière objective ce qu'il a vu et ce que nous pouvons en retenir. Est-ce que ça vaut le coup de continuer? Parce que le modèle suédois, pour certains, il n'y a que ça qui compte, mais pour d'autres, il n'y a pas que ça qui compte.

**Monsieur Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse**

J'ai participé à Cowam à Cordoue et j'ai trouvé ça vraiment positif de rencontrer les autres CLIS. Il n'y a pas une tutelle au-dessus de nous, c'est vraiment les CLIS, les CLI qui se rencontrent avec des scientifiques. C'est la liberté d'expression et nous avons beaucoup à apprendre des pays européens, comme de la France.

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Mais ce serait bien que vos collègues soient au courant, qu'il y ait un rapport synthétique de tous les colloques.

**Monsieur Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse**

Il y aura un rapport de fait prochainement.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Monsieur Collin, je vous rappelle l'enjeu de Cowam. Quand nous avons été sollicités par la Commission européenne, la présenta-

tion était la suivante en disant: pour associer ou pour informer la population, dans le fond on ne connaît que trois mécanismes, le référendum, la représentation par les élus et puis des Commissions Locales d'Information et de Suivi. Il existe, nous avaient dit les gens de Cowam, d'autres méthodes pour associer la population au choix.

De cette idée est né Cowam dont l'objectif est de réfléchir, au moment où l'Europe s'empare du débat énergétique, à l'association des populations aux grandes décisions structurantes en matière d'environnement. L'idée était donc d'examiner si dans d'autres pays étrangers, il y avait d'autres expériences meilleures, plus intelligentes, ou moins bonnes. Et c'est pour ça que nous nous étions associés avec beaucoup de réticence la première fois d'ailleurs. Nous croyions, comme vous l'avez dit fort justement, que c'était une certaine manière de nous «forcer la main» dans les choix énergétiques européens, alors que je crois que, à Verdun, ce n'était pas du tout ce que nous avons ressenti.

Ce que nous avons ressenti, c'était vraiment des méthodes de prise de parole un peu originales qui dépassaient les cris des uns et des autres et qui permettaient d'élargir ce que je pourrais appeler le champ de la démocratie participative au travers d'expériences que des Espagnols, des Suédois, des Belges venaient nous transmettre. Voilà ce qu'était Cowam mais je pense que Monsieur Jaquet, vous nous en ferez rapport à la prochaine réunion.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY, Association des élus opposés au projet de laboratoire, AEMHM**

J'aurais deux observations par rapport à ce programme et au budget. Je voudrais que Monsieur Jaquet nous donne quand même la somme de la provision, actuellement, sur les recherches. À combien en sommes-nous?

**Monsieur Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS**

170 000 €.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

C'est la somme cumulée des reports

depuis 2000 des crédits qui sont affectés par décision du Bureau approuvée par l'assemblée plénière et exclusivement réservés à des études et des enquêtes dont le maître d'ouvrage est le CLIS. C'est ce que nous avons appelé dans notre jargon des «contre-expertises». Mais ce sont les études dont nous sommes le maître d'ouvrage.

**Monsieur Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS**

Cela ne comprend pas la somme qui est affectée pour 2003.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM**

Donc 170000 € plus la somme de 2003. Je rejoins quand même Claude Collin par rapport à la situation financière : il serait bien que nous ayons un document pour les membres de la plénière puisqu'en Bureau nous sommes quand même relativement bien informés, un document qui reprenne un petit peu tout cela et qui soit donné à l'ensemble des membres de la plénière pour savoir où nous en sommes.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Il faut que vous me donniez votre accord dans ce cas-là pour que je vous diffuse avec ce compte rendu-là le document non validé par la Paierie départementale. Vous aurez le document fin mars, sinon nous vous donnerons le document provisoire que nous avons.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM**

Et puis j'avais une autre information qui concerne la critique du programme de recherche, je préfère l'appeler comme cela plutôt que contre-expertise, il va donc y avoir une décision relativement importante qui va être prise a priori par le Bureau. Vu que nous engageons quand même une grosse partie des crédits du CLIS, il me semble que la plénière doit être associée à cette décision. Alors faut-il faire une plénière pour entériner le choix ? Est-ce que la plénière aujourd'hui peut donner mandat au Bureau pour avancer ? Je ne sais pas mais il me semble que nous pouvons difficilement engager cette somme sans que la plénière soit concernée.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Quel est votre avis Mesdames, Messieurs, nous réunissons une plénière spéciale pour délibérer du choix de l'organisme ? Nous élargissons le Bureau à quelques membres de la plénière qui se constituent en « Commission d'appel d'offres » si je puis dire ? Quelle est la formule que vous préférez ? Monsieur Collin !

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Dans le fond, les personnes qui sont sorties demandent une plénière pour traiter de ce qui sera débattu au Bureau le 17 avril. Pourquoi ne pas faire une plénière dans la foulée qui traiterait donc des points à l'ordre du jour que vous allez discuter en Bureau, c'est-à-dire sismicité et géothermie. Et puis en même temps on choisirait de demander à la plénière, effectivement, la possibilité d'affecter les sommes à la recherche. S'il doit y avoir une plénière, autant qu'elle soit un peu plus conséquente.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Monsieur Fleury, votre date du choix du prestataire, si je lis bien le calendrier, c'est deuxième quinzaine de mai ?

**Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM**

Oui, nous avons dit fin mai début juin. Je ne sais plus à quelle date exactement ils doivent remettre les offres. C'est quelle date Monsieur Jaquet ?

**Monsieur Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS**

Ils ont deux mois pour les rendre, donc ils doivent les rendre avant le 30 avril. Et il faut les faire lire par la Commission de travail dans la première quinzaine de mai pour proposer ensuite un prestataire.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Je vous propose éventuellement de tenir une plénière, disons la dernière semaine de mai, permettant de présenter le choix. Alors

nous vous demandons que le Bureau ait mandat de vous présenter les offres dans un ordre qui lui paraîtra le meilleur parce que sinon nous n'allons pas en finir, et puis nous soumettrons à la plénière de fin mai. Cela vous va comme ça ? Des objections ? Très bien. Je vous en remercie, j'ai l'unanimité, ça arrive de temps en temps.

Je souhaiterais que Monsieur Fleury nous donne des éléments sur la méthode de travail selon laquelle son groupe, c'est-à-dire M<sup>me</sup> Malfait-Benni, MM. Fleury, Mourot, Jaquet et Sterpenich, a défini la critique du programme expérimental. Comment vous avez interrogé, sur quelle méthode, sur quelles questions vous avez sollicité les Bureaux d'Études ?

**Monsieur Jean-Marc FLEURY,  
AEMHM**

Le but de la manœuvre est relativement simple : étant donné que nous n'avons pas les compétences scientifiques nous-mêmes et que ce n'est pas évident de se pencher sur le côté scientifique pur, nous souhaitons charger un organisme de faire ce travail pour nous, c'est-à-dire d'avoir un œil critique sur ce que l'Andra propose, est en train de faire, et valide ce programme ou ne le valide pas. Si le cas échéant, même si c'est sur certains points, c'est un petit peu l'optique aussi de cette étude, ce n'est pas validé par l'équipe d'experts qui sera choisie, à ce moment-là nous verrons au niveau du CLIS ce que nous pouvons faire pour entamer une véritable contre-expertise sur ces points.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

C'est, je crois, la première fois que nous ferons cela en CLIS de Bure, c'est-à-dire avoir notre propre outillage critique sur le programme de travail de l'Andra, pour une somme qui n'est pas négligeable puisque je crois qu'il y a 32 000 € pour 2003 plus 170 000 €, cela va faire 200 000 €, ce n'est pas nul quand même. Des questions sur le programme d'activités 2003 ?

**Monsieur Francis LEGRAND, Maire  
de Couvertpuis**

Une remarque sur le budget si vous le

permettez. En schématisant un peu, au chapitre 62, c'est de la communication. Est-ce que, si je puis me permettre, le retour sur investissement en vaut vraiment la chandelle parce qu'il est quand même largement abondé ?

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Nous avons commandé un petit travail parce que je me suis posé la même question que vous, et nous avons demandé à une personne qui est spécialisée dans ces choses-là de nous faire une analyse du retour de nos annonces, de nos publicités, de nos insertions : nous avons fait ce compte rendu à un bureau qui s'est tenu d'ailleurs à Saint-Dizier. Nous pourrions peut-être, Monsieur Jaquet, joindre ce compte rendu aux membres de la plénière, qui montrait, je vous cite de mémoire parce que je ne m'attendais pas à votre question : premièrement, nos affichages sont plutôt bons, mais c'est quand même dans la presse régionale que notre impact est le meilleur. Par contre, le taux de connaissance du CLIS par la population est extrêmement faible. Il est de l'ordre de 8 %, avant la campagne bien sûr. Après la campagne, je crois que – mais là il faudra me pardonner si je vous dis des sottises – nous sommes passés à 26-27 %. Mais le mieux, c'est que nous vous passions le rapport qui a été fait pour mesurer l'impact de notre campagne de communication, savoir si c'est utile. Je vous rappelle que notre budget de communication, c'est un choix qui a été fait, n'est pas destiné à démontrer que les choix de l'Andra sont bons ou mauvais. Il est uniquement destiné à faire connaître le CLIS en tant que CLIS. Nous avons choisi ce parti-là. Nous voulions nous faire connaître indépendamment de l'Andra, indépendamment des organisations d'opposants, indépendamment des organisations professionnelles. Nous voulions que le CLIS existe comme source d'informations et source de débats. Nous n'avons pas trop mal avancé, mais il faudrait que nous diffusions effectivement l'étude. D'autres questions ? Non. Donc je considère, sauf s'il y avait des objections, que le programme d'activités 2003 et le budget afférent sont adoptés et nous avons donc adopté la décision selon laquelle une plénière fin mai 2003 donnera son accord sur le choix du Bureau d'Études.

## SUITES DONNÉES À LA MOTION DU 25/01/02

### **Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Le deuxième point est consacré aux suites données à la motion du 25 janvier 2002. Voilà les éléments que je souhaitais vous donner. D'une part, nous avons reçu un courrier de Madame la Ministre de la Recherche. Je pense que ce courrier a été largement diffusé. Sur le fond, je vous rappelle les différents points de la motion. Alors d'abord, demande sans délai l'extension des études géologiques : à travers l'analyse critique dont nous venons de vous évoquer longuement les modalités, ce point trouvera des éléments de réponse.

Autre point qui avait été demandé, c'est l'état de référence sanitaire, ce qu'on appelle le point zéro en bon français. Est-ce qu'avant le laboratoire, nous pouvons avoir une photographie de la population sur le plan sanitaire, de sorte que nous puissions mesurer d'éventuelles conséquences graves sur la population ? Il fallait donc ce point zéro. Nous appelons ça un état de référence sanitaire dans un langage un peu techno. Alors, je signale que les démarches ont été entreprises et en particulier, c'est la Cellule Interrégionale d'Épidémiologie Est, la CIRE, qui nous a présenté le 16 décembre 2002 les modalités de mise en œuvre de cet état de référence. La CIRE a décidé d'associer les deux DDASS Haute-Marne et Meuse, l'INVS, Institut National de Veille Sanitaire, l'IRSN et la DGSNR pour répondre à ce point. Les réflexions sur l'état de référence sont en cours grâce à la CIRE.

S'agissant des études à caractère sociologique, nous avons eu du mal à cerner cette demande de la plénière. Nous pensons pour l'instant que les travaux effectués au sein de Cowam peuvent répondre pour partie à cette demande, mais là-dessus nous ne jouerons pas notre tête.

Enfin, s'agissant de l'éventail des traceurs, que pouvons-nous répondre Monsieur Jaquet ?

### **Monsieur Benoît JAQUET, Secrétaire Général du CLIS**

C'est lié à la demande que l'on fait d'une analyse critique du programme expérimental du laboratoire. Je pense que dans le cadre de l'expérimentation DIR sur la diffusion, ils nous diront justement si ce que l'Andra a prévu est suffisant ou non. À partir de là, nous aurons au moins des éléments de réponse à cette question.

### **Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Voilà sur les quatre demandes de la motion. L'une est traitée par la CIRE, deux sont en cours dans le cadre de l'analyse critique, et sur la quatrième, nous n'avons pas de réponse satisfaisante parce que nous n'avons pas su bien cerner les éléments de demande. Nous sommes donc à la recherche d'observations nous permettant de travailler sur le sujet, sur les études à caractère sociologique relatif aux différents modes de gestion des déchets radioactifs. Des questions ?

### **Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Juste un constat : en fait à la CNE au mois d'octobre, Monsieur de Marcily, qui a été d'ailleurs très courtois et notre voyage à Paris s'est vraiment bien passé, à ma demande, a confirmé qu'effectivement il était nécessaire d'avoir une sismique 3D avant 2006 et j'ai regretté auprès d'eux par la suite qu'ils ne l'aient pas mis dans le pseudo rapport, puisqu'en fait c'est un peu un cours d'un Professeur émérite qu'il a envoyé pour me porter la contradiction. Il n'empêche que cette sismique 3D pose question, y compris à la CNE. C'est dommage qu'ils ne l'aient pas marqué noir sur blanc, mais eux disent qu'effectivement, il faut la prévoir avant de donner un résultat en 2006. Donc je crois que nous avons intérêt quand même à nous accrocher à cette affaire.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Monsieur Le Bars, Monsieur Landais, peut-être un mot sur les observations de Monsieur Collin à propos de la sismique 3D? C'est un sujet fort ici.

**Monsieur Patrick LANDAIS,  
Directeur Scientifique de l'ANDRA**

La sismique 3D qui a été réalisée à l'emplacement du laboratoire, d'environ 4 km<sup>2</sup>, a permis déjà d'avoir un certain nombre de résultats sur l'agencement des couches entre elles, et je dirai la structure générale sur ce cube sismique tel qu'il a été investigué. Je dois avouer que les derniers affinements pour le traitement des signaux de sismique 3D vont encore donner des résultats au cours de cette année. Les retraitements sont longs, ils sont assez compliqués, et lorsque l'on veut tirer le maximum de cette sismique 3D, il faut y travailler assez longtemps.

Parallèlement à cela, l'Andra va mener, au cours de l'année 2003, des travaux importants à partir de profils de sismique 2D, est-ouest et nord-sud, qui vont en particulier permettre, grâce aussi à des profils sismiques verticaux, d'avoir une idée sur une surface de l'ordre de 100/150 km<sup>2</sup>, encore un petit peu plus précise que celle dont nous disposons à l'heure actuelle, de l'agencement des couches entre elles, et dans certaines zones, d'avoir des informations encore plus précises sur la géométrie des structures. Je crois que c'est dans ce cadre de travail, pas à pas, en utilisant l'ensemble des moyens qui peuvent être mis à notre disposition, et dans la perspective de les interpréter au mieux et dans les délais qui nous sont impartis, que nous montons ce programme scientifique de reconnaissance sismique sur le secteur sur lequel nous travaillons.

**Monsieur Claude COLLIN,  
NATURE HAUTE-MARNE**

Ce sont quand même des mesures que vous avez mises en place il y a une paire d'années et que vous n'avez toujours pas finalement exploitées à fond puisque vous

retravaillez dessus. Il n'y a pas eu de sismique depuis trois ans maintenant.

**Monsieur Patrick LANDAIS,  
Directeur Scientifique de l'ANDRA**

Oui bien sûr, mais il y a des profils sismiques qui existent, dont les données ont été acquises, et qui peuvent être totalement retraités avec les techniques modernes actuelles.

**Monsieur Claude COLLIN,  
NATURE HAUTE-MARNE**

Ce que nous contestons, c'est quand même une sismique uniquement sur les 17 ha du laboratoire. Pour nous, il faut aller au-delà.

**Monsieur Patrick LANDAIS,  
Directeur Scientifique de l'ANDRA**

Les profils de sismique 2D dépassent largement l'emprise du laboratoire.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Monsieur Piguet !

**Monsieur Jack-Pierre PIGUET,  
Directeur du laboratoire Meuse/Haute-  
Marne**

Pour compléter ce que vient de dire Patrick Landais et pour raccorder peut-être avec les discussions que nous avons pu avoir sur ce sujet, notamment avec Monsieur Collin dans le cadre du Bureau, vous vous rappelez que j'ai toujours dit que c'était une question de calendrier, finalement. Parce que la sismique 3D, telle qu'elle a été réalisée au cours de l'hiver 1999/2000, donne effectivement des informations indirectes puisqu'il s'agit d'une méthode, on emploie souvent cette image « d'échographie » du sous-sol. Le calage de ces résultats, nous avons toujours dit qu'il nécessiterait l'apport des observations réelles faites dans le laboratoire ou avec les sondages environnants. Nous avons de toute façon besoin de cette étape de calage avec le réel. Je me rappelle avoir employé en Bureau une métaphore qui n'est pas forcément de très bon goût, mais qui consistait à dire : on a eu l'échographie et la chirurgie

va désormais nous permettre d'en confirmer les paramètres. C'était le premier élément de calendrier dans l'élargissement de la méthode de reconnaissance des discontinuités au-delà du strict emplacement du laboratoire lui-même. Alors, par ailleurs, la CNE et beaucoup de gens ont toujours dit « sismique 3D ou autres méthodes de reconnaissance », vous le savez bien. Alors avant 2006, c'est un autre aspect des choses, mais la question de la sismique 3D doit forcément obéir à un calendrier logique. En outre, il s'agit d'une méthode de reconnaissance à beaucoup plus grande échelle qui n'est pas appropriée à l'élaboration de dossier de faisabilité stricto sensu du laboratoire. C'est une autre étape.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Monsieur Piguet, juste une question : dans le fond, l'Andra mettra en œuvre, si j'ai bien compris, quelque chose qui ressemble à cette sismique 3D à un moment ou à un autre, et la question, par rapport aux interrogations de Monsieur Collin, c'est de savoir quand. Donc vous dites : « J'ai besoin encore d'explorer les résultats de ce que j'ai fait sur 4 km<sup>2</sup>, je souhaite utiliser des profils de sismique 2D dont je n'ai pas encore la totalité des résultats, et ce n'est que quand j'aurai aggloméré ces résultats que je pourrai me lancer dans une opération sismique 3D éventuelle, qui de toute façon, nous sera plus ou moins imposée. » Alors la question que je souhaiterais poser est, d'une certaine manière, quand pourra-t-on répondre à la question de Monsieur Collin ? À partir de quand pourrions-nous dire : on pense mettre en place cette technique ? Elle est très importante pour nous parce que c'est quand même là que nous aurons la photographie, non seulement du petit périmètre autour du labo, mais également une meilleure connaissance de l'environnement du laboratoire. Donc la question est, de votre point de vue, quand pourrions-nous répondre à la question ? Voilà, nous allons mettre en place ces technologies à partir de quand ? 2003, 2004, 2005 ? À votre avis !

**Monsieur Jack-Pierre FIGUET, Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne**

Il est difficile de répondre maintenant parce que dans l'énumération que vous donniez effectivement, qui est conforme à ce que nous venons de dire, il faut ajouter les observations directes, issues du laboratoire, des ouvrages souterrains et des sondages environnants. Comme ça, au débotté, je pense que cela sera difficile de mettre en œuvre avant l'échéance 2006, compte tenu des cadences d'obtention de toutes ces informations. C'est à titre indicatif.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

L'enjeu est là, c'est avant 2006 ou après 2006 ? Pour que tout le monde comprenne le débat.

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Mais l'exigence de la CNE, c'est avant 2006. C'est ce qui m'a été dit et je vous le redis. Eux pensent qu'effectivement nous devons en passer par là et donc vous avez peut-être quand même intérêt à étudier un petit peu comment vous allez vous y prendre et approvisionner les fonds.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Il est bon d'éclaircir le débat pour l'ensemble des membres. Les uns pensent que c'est avant 2006, c'est-à-dire avant que le Parlement ne se prononce, qu'il nous faudrait ces données dites de sismique 3D qui sont, encore une fois, des études relativement lourdes. D'autres pensent que cela peut attendre une éventuelle décision du Parlement pour mettre en œuvre ces technologies. Je ne me prononce pas, je donne simplement les éléments du débat qui peuvent parfois nous échapper mais qui sont maintenant plus clairs.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM**

Je voudrais revenir un peu sur cette

motion pour que nous l'ayons bien à l'esprit parce qu'elle est déjà ancienne maintenant. Par qui a été votée cette motion ? Elle a été votée par la plénière, elle a été votée par des élus, par des citoyens, par des Meusiens, par des Hauts-Marnais qui sont tout simplement inquiets de ce qui se fait à Bure. Ils sont pour, ils sont contre, mais ils partagent la même inquiétude. C'est donc dans ce sens-là que cette motion a été votée. C'était avec nos inquiétudes à tous, nos inquiétudes communes, que nous étions arrivés à ce texte, texte qui a donc obtenu majorité. Moi ce qui m'interpelle, c'est la réponse ou la non-réponse qui est faite par la Ministre à nos inquiétudes. Si nous reprenons le courrier de Madame la Ministre, déjà elle répond à Jean Franville et j'aurais souhaité qu'elle réponde au Président du CLIS, parce que là c'est aussi le rôle du CLIS qui est important dans cette affaire. Je préférerais qu'elle envoie une lettre plus officielle parce que c'est quand même important ce qui se passe ici. Et ça démontre aussi, à mon sens la forme est aussi importante que le fond, l'intérêt que la Ministre porte aux travaux du CLIS. Je rappelle quand même que très souvent, quand un problème se pose, les décideurs, les élus, les pouvoirs publics disent : que le CLIS regarde tout ça. Le CLIS et encore le CLIS. Le CLIS, je veux bien qu'il regarde tout cela, mais il faut savoir quelle considération il a, quel rôle il a, et comment on veut le prendre en compte au niveau du Ministère. Ça me semble très important et quand je lis ce courrier, j'ai l'impression que Madame la Ministre ne prend pas le CLIS avec la considération qu'il mérite.

Sur les autres choses, ce qui me semble aussi important, vous parliez de la sismique 3D et vous posiez la bonne question, quand ? Nous posons une question, on nous dit que cela sera fait mais on ne sait pas quand. Mais par contre, on continue de nous dire que le rapport sera présenté au Parlement en 2006 et cette date-là ne bouge pas. Que l'Andra demande du temps, que ces recherches demandent du temps, je veux bien le comprendre, mais

alors, que les ministères prennent en compte aussi que si cela demande du temps, à ce moment-là 2006 n'est plus tenable. C'était finalement le but de notre motion. Alors, j'aimerais bien connaître l'avis des ministres, la Ministre de la Recherche n'est pas la seule intéressée par ça, et vraiment ça m'interpelle quand Monsieur Piguët nous dit : « Je ne sais pas si cela sera fait avant, plutôt après. » Ce que je sais c'est qu'en 2006, il y aura un rapport qui sera remis au Parlement et que le Parlement, le cas échéant, peut décider de transformer en centre de stockage. Il me semble qu'il y a vraiment une contradiction et une vraie question. C'est sur cette question-là que je serais intéressé d'entendre l'avis des membres de la plénière aujourd'hui, qui ne sont pas aussi souvent que moi je peux l'être baignés dans cette affaire.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Monsieur Le Bars, peut-être que vous avez des éléments ?

**Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

Un mot sans vouloir prolonger le débat trop longtemps sur cette question de la sismique 3D. La sismique 3D, pour la Commission Nationale d'Évaluation et comme pour nous, ne peut être qu'un outil concurrent avec d'autres pour avoir une bonne connaissance de la géologie et introduire la connaissance de la géologie dans le rapport qui est celui qui nous est demandé sur la faisabilité ou non d'un stockage géologique dans le secteur que l'étude de fin 2001 a provisoirement délimité, donc aux limites de la Meuse et de la Haute-Marne. Ce n'est pas un objectif en soi, et une Commission scientifique, comme Jack-Pierre Piguët, comme Patrick Landais, ne peut pas dire : ça, c'est un objet obligatoire. Ils peuvent dire que nous avons à faire un certain nombre de choses qui nous permettront d'atteindre un certain niveau de connaissance, niveau de connaissance qui peut faire l'objet d'une discussion, qui est

même soumise à évaluations contradictoires multiples, internationales, nationales. La sismique 3D n'est pas un objectif en soi. C'est un outil pour une démonstration de la faisabilité ou non, je le dis comme François Jacq l'a dit plusieurs fois à différentes occasions. Nous n'avons, nous, pas d'a priori sur le stockage géologique et nous contribuons à l'exploration, pour dire la faisabilité éventuelle si le Parlement décide de cette voie.

**Monsieur le Préfet Bernard**

**FITOUSSI**

Oui mais, pour essayer de reprendre les propos de Monsieur Fleury, j'essaie de traduire tout ça dans un langage encore une fois le plus clair possible, est-ce qu'il n'y a pas contradiction entre le calendrier des scientifiques et le calendrier institutionnel, législatif, puisque le calendrier législatif fixe la date de 2006, avec une décision du Parlement ? C'est la question qui nous est posée, Monsieur Le Bars. Sans que vous puissiez inférer de ce que dirait le législateur, mais de votre point de vue, parce que c'est une question qui est revenue 50 fois en Bureau, est-ce que le calendrier des scientifiques et le calendrier légal collent ou pas ?

**Monsieur François DOSE, Député de la Meuse**

Monsieur Le Bars, la question est simple : est-ce que l'Andra, oui ou non, à ce jour, a une deuxième commande du ministère pour un autre laboratoire ?

**Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

La réponse est non.

**Monsieur François DOSE, Député de la Meuse**

Donc, il n'est pas possible pour des gens raisonnables, quelle que soit la conviction qu'ils ont en entrant dans cette salle, de se dire qu'on sera au rendez-vous qui était initialement donné, 2006, avec l'approche de laboratoires au pluriel. Parce que c'est bien écrit au pluriel. Et comme on connaît

le temps que vous avez mis – mais ce n'est pas un reproche, c'est la difficulté, c'est même l'exigence et du coup vous en êtes honoré – on voit bien qu'un laboratoire comme celui-là, c'est a minima une ou deux décennies pour aller jusqu'au bout puisqu'il faut d'abord choisir un lieu, après il faudra toute une procédure d'autorisation. D'ailleurs, chaque fois que j'en parle, tout le monde me le dit mais dans le couloir. Tout le monde me dit que ce n'est pas possible, nous n'aurons jamais deux analyses de deux lieux français en 2006.

Parce que Monsieur Le Bars, vous avez dit tout à l'heure, il s'agit d'évaluer, y compris des contradictions de caractère international. Non, non ! Il s'agit d'anticiper pour savoir, le cas échéant, si en France, les déchets français pourraient être stockés en souterrain. Et donc la lecture internationale, c'est autre chose. En attendant, moi je vois bien que nous n'avons pas de deuxième laboratoire et que, pourtant, on a le sentiment qu'on veut forcer le destin, y compris quand on a un an de pépins que l'on ne peut pas vous reprocher. Mais le tribunal a dit : « Pendant un an, vous vous arrêtez un peu, il faut recalculer des choses. » Eh bien non au bout d'un an, on sera quand même à l'heure ! Comment voulez-vous que la vigilance ne se transforme pas en défiance, alors qu'au fond un certain nombre de personnes n'écartent pas l'hypothèse de la pertinence d'un bouclier rocheux. Mais la conduite de cette opération met des doutes là où il ne devrait pas y en avoir.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Merci Monsieur le député. Je donne la parole à Monsieur Kaiser.

**Monsieur Claude KAISER, Meuse Nature Environnement**

Je voudrais dire que je partage le propos de Jean-Marc Fleury sur la légèreté de la réponse de la Ministre à la motion qui lui avait été soumise, qui témoigne en fait de sa part du peu de considération qu'elle a pour notre institution, le CLIS, qui est

quand même régi par la loi. Et ce peu de considération, on le retrouve aussi au niveau législatif pur. Jean-Marc Fleury et moi-même avons été reçus, c'est une information que je tiens à vous donner, au cabinet de Madame Bachelot justement, par Monsieur Texier qui est son conseiller en matière de sûreté des déchets, pas spécifiquement nucléaires, mais des déchets en général. Je confirme ce que Monsieur le député vient de nous dire ; à la question que nous lui avons posée sur la recherche du second site, ce Monsieur nous a dit : « Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. » Et il a ajouté : « Il y a consensus au niveau gouvernemental pour ne pas procéder à la recherche de ce second site. » Ce qui constitue donc une violation flagrante des termes de la loi et une violation encore plus grave du contrat de départ qui avait été soumis aux élus meusiens et hauts-marnais pour leur faire accepter ce projet. Je le redis encore une fois, à chaque fois mon intervention va dans ce sens, les termes du contrat de départ sont totalement bafoués. Donc nous sommes dans une situation où il faut prendre ses responsabilités, les élus meusiens et hauts-marnais doivent le faire et à partir du moment où on a trahi leur confiance sur un certain nombre de points, ils doivent, à mon avis, s'opposer à la poursuite du projet tel qu'il est engagé.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Merci. Je ne voudrais pas défendre les cabinets ministériels mais leur travail n'est pas toujours très facile. J'ai moi-même demandé au conseiller technique : « Est-ce que vous pensez que notre travail était inutile ? » Dans ce cas-là, le mieux était qu'il nous le dise. Il a dit « non, non, nous avons fait une bourde. Nous aurions dû vous écrire à vous, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet. Nous nous sommes trompés, excusez-nous ». Donc ça, c'est sur la forme.

Sur le fond, je crois que je vous ai donné quelques éléments qui me paraissent importants qui étaient de dire que globalement sur les cinq points, nous

mettions en place au niveau local un certain nombre d'instruments pour mettre en œuvre les termes de la motion. Sur le fond du débat, 2006, j'ai appelé Monsieur Texier puisque nous en avions parlé, et je lui ai dit à peu près les choses dans les mêmes termes que vous puisque ce sont des termes légaux. Je lui ai dit : « Est-il exact que le Gouvernement a renoncé au pluriel de la loi ? » Il m'a dit : « Non, vous pensez bien ! » Monsieur Kaiser, je ne dis pas que vous avez tort et qu'il a raison, je vous livre de l'information brute de décoffrage comme on dit dans le bâtiment. Il m'a dit « non, j'espère que je ne me suis pas mal fait comprendre parce que je ne pouvais pas avoir donné une information qui serait une simple contradiction avec les termes de la loi ». La deuxième chose que je lui ai demandée c'est : « Mais quid de la recherche d'un deuxième site ? » J'ai bien compris qu'il y avait un pluriel et il m'a dit : « Il est vrai que pour l'instant, le Gouvernement est en train de réfléchir à la manière dont il doit appréhender ce problème-là. » Vous voyez, je vous le dis à peu près dans ses mots, vous en faites ce que vous en voulez.

**Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

L'Andra, nous le disons souvent, a un mandat délimité qui est clair. Il est inscrit dans un document que vous connaissez, qui est notre contrat quadriennal. C'est la noblesse de notre travail d'en accepter les limites. Et je crois que tous, nous ne voulons pas interférer ou affaiblir le rôle que le Parlement peut avoir et qui a été, pour une fois dans ce secteur nucléaire, inscrit dans une loi. Nous savons, quoi que nous ayons comme délai ou comme difficulté, que nous avons à fournir un rapport d'ici la fin 2005. Et nous le ferons. Il est bien évident que sur un certain nombre de points, nous aimerions avoir davantage d'éléments. Nous le dirons. Cela fait partie de notre métier de savoir dire là où un certain nombre de certitudes ont pu être acquises, et puis là où des incertitudes subsistent et dire comment ces incertitudes peuvent être introduites dans différents types

de décisions qui relèvent du choix du Gouvernement et du Parlement. Alors, s'agissant du deuxième laboratoire, le jour où le Gouvernement décide de lancer une recherche, vous le saurez au moins aussi vite que nous puisque vous savez que ce n'est pas l'Andra qui a la responsabilité de la recherche de ce type de site mais que, au contraire, l'Andra ne peut intervenir sur un deuxième site qu'après une concertation décidée par le Gouvernement et qui fait l'objet d'un décret en Conseil d'État.

**Monsieur Francis LEGRAND,  
Maire de Couvertpuis**

Naturellement, j'entends bien ce que dit Monsieur Le Bars, mais je souscris totalement à ce qu'ont dit à la fois Jean-Marc Fleury et Claude Kaiser. Et Monsieur le Préfet, par son intervention, nous met un peu mal à l'aise parce qu'à la limite, vous nous demandez de croire entre la parole de Monsieur le Préfet et celle d'opposants qui sont allés dans un cabinet ministériel. Alors moi je reviens trente secondes sur le programme d'activités où je vois que l'on remet à l'ordre du jour des visites au Mont-Terri et à Mol. Or, il y a quelques années, les promoteurs étaient on ne peut plus clair : le centre de stockage, s'il doit avoir lieu, ne peut se faire que là où le laboratoire est, là où les expériences se font. Donc je ne vois pas bien ce que l'on va aller chercher à la fois au Mont-Terri et à Mol où les argiles sont certainement différentes – vous nous l'avez assez martelé – de celles de Bure.

J'avais aussi quelques questions à vous soumettre : effectivement 2006, je n'ai aucune garantie et j'ai même la certitude que c'est toujours une date butoir. Or, gérer et gouverner, c'est prévoir. Je crois qu'il faut toujours anticiper, là on ne le fait pas. Nous n'avons toujours pas de réponse sur la réversibilité. Ne me dites pas que la réversibilité sera effective le temps que le centre de stockage sera effectif. Évidemment, j'aimerais mieux avoir un chiffre après. J'ai aussi des inquiétudes sur les projets routiers. Je ne sais pas si cela appartient au CLIS d'en débattre, mais dans la

nature chez nous, nous parlons d'une voie qui va partir de la Nationale 4 et qui va éviter tous les villages de la Vallée de la Saulx pour atterrir à Montiers. Vous êtes le seul, Monsieur le Préfet, à ne pas être au courant !

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Je suis comme les maris, je suis toujours le dernier informé. Mais je ne crois pas là, sur ce point-là, je n'ai jamais entendu parler depuis que je suis dans ce département du projet que vous évoquez. Je ne dis pas que ça n'existe pas, je dis que je ne le sais pas.

**Monsieur Francis LEGRAND,  
Maire de Couvertpuis**

Je prends acte ! J'aurais voulu savoir si le projet hôtelier à Bure était toujours d'actualité. Il y a quand même un certain nombre d'interrogations auxquelles j'aimerais avoir des réponses.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Première réponse, entre la parole de Monsieur Kaiser et la parole de Monsieur Texier, moi j'ai une troisième réponse : nous pouvons très bien avoir dit deux choses différentes à deux personnes différentes. Comme je connais Monsieur Kaiser et que j'ai de l'estime pour lui, je crois totalement à sa parole, pas à cause de ce dossier mais parce qu'on a eu d'autres occasions d'échanger, et je sais qu'il parle droit. Donc il est possible que quelqu'un ait dit des choses différentes sur des sujets qu'il ne maîtrisait pas forcément. C'est pourquoi il faut toujours savoir que dans l'administration, seuls les écrits restent.

Sur le deuxième sujet, Mont-Terri, Mol, pourquoi ? Il est toujours intéressant de voir ce qui se passe à l'étranger. Troisièmement, sur la réversibilité, c'est un sujet extrêmement complexe parce que quand on en parle avec Monsieur Piguet, Monsieur Fleury et moi-même, le ton monte vite et vous allez comprendre pourquoi. Un jour, Monsieur Piguet nous a fait un exposé sur ce qu'on

appelle les échéances de réversibilité selon les différentes natures de barrières qu'il fallait opposer en cas de construction d'un stockage souterrain. Monsieur Piguët avait fait cette analyse et Monsieur Fleury avait dit : « Moi je ne suis pas du tout satisfait de cette réponse, je considère que ce n'est pas une réponse, et je voudrais des réponses beaucoup plus précises en termes de temps. » Et alors Monsieur Piguët dit : « Je vous ai donné les réponses. » Monsieur Fleury dit : « Non vous n'avez pas donné les réponses. » Je ne dis pas que l'un et l'autre ont tort. Je dis qu'il y a un vrai malentendu sur le sujet et que je remettrai ça à une réunion du Bureau parce que c'est un sujet majeur. Nous avons fait un colloque international sur la réversibilité ; ceci a été une décision du précédent Gouvernement qui n'est pas remise en cause, à ma connaissance, que de proposer une recherche qui doit obligatoirement intégrer la dimension de réversibilité. Encore une fois, comme je connais bien Messieurs Fleury et Piguët qui sont des hommes de bonne foi, s'ils ne se sont pas compris, il va falloir que l'on remette ça sur le chantier et continuer à débattre. Donc si vous en étiez d'accord, Monsieur Legrand, je vous inviterai volontiers, à titre exceptionnel, à la réunion du Bureau qui retraitera de ce sujet, mais en vous disant que c'est un sujet qui fait encore débat entre nous.

Sur l'hôtel-restaurant, je crois que le projet a été abandonné pour des raisons essentiellement d'équilibre financier que le propriétaire n'a pas réussi à trouver malgré les différentes aides que notre ami Ferry avait essayé de bâtir avec le maire de Bure. Voilà ça n'a pas marché, c'est tout ce que je peux vous dire.

**Monsieur Jean-Paul LHERITIER,  
Chambre des Métiers de la Meuse**

Plusieurs points déjà : Monsieur Fleury, je vous rejoins sur la motion adoptée par le CLIS et sur la réponse qui a été donnée. Au niveau du programme routier pour le département de la Meuse, j'ai demandé en Bureau que le GIP vienne s'expliquer et

nous commenter les programmes meusiens, parce que les programmes de la Haute-Marne ont été donnés, mais les programmes meusiens n'ont pas été donnés. Il serait bien que nous ayons une personne du GIP pour nous expliquer les programmes qui seront faits sur 2003, 2004, 2005 et 2006 par le GIP.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Je vous réponds tout de suite, c'était prévu au Bureau de mai, mais comme celui-ci s'est transformé en plénière, il va falloir qu'on retrouve une date. Mais effectivement, les directeurs des GIP Meuse et Haute-Marne ont été invités et devraient venir à ce moment-là.

**Monsieur Jean-Paul LHERITIER,  
Chambre des Métiers de la Meuse**

D'accord ! Troisième point, je reviendrai sur Cordoue. Nous avons rencontré certains scientifiques dont le sous-directeur à la recherche en déchets nucléaires au CEA. Eux aussi travaillent au niveau de la recherche et il nous a dit : « Messieurs, nous vous rendrons des réponses en 2006. » Il serait bien qu'on connaisse aussi ce qu'ils font au niveau de la recherche, où ils en sont dans les déchets nucléaires. C'est un point pour lequel il faudrait inviter le directeur de la recherche. Il serait bien enfin que le Parlement travaille et nomme une commission parlementaire sur la recherche d'un deuxième site. Il y a eu une recherche au départ et puis tout a été abandonné. Mais maintenant, on pourrait peut-être rechercher un nouveau site dans le granit. Il y aurait peut-être une commission parlementaire qui devrait travailler sur ce projet.

**Monsieur François DOSE, Député  
de la Meuse**

Comme suite à la dernière intervention, je rappelle que dans la V<sup>e</sup> République, le Parlement fait la loi et le Gouvernement l'exécute. En réalité, mon propos vaut autant pour le Gouvernement précédent que pour celui-ci. Ni l'un ni l'autre pour l'instant n'ont exécuté la loi, votée par le Parlement, disant qu'il y a des laboratoires

et puis rendez-vous en 2006. Ni l'un ni l'autre n'affrontent cette réalité : est-ce qu'on se met en conformité avec la loi qui est de faire plusieurs laboratoires en France ? Et la réponse, c'est l'esquive. C'est vrai que l'on est gêné. Évidemment que j'ai écrit à Madame Fontaine et Madame Fontaine esquive. Et de la même manière, j'ai maintenant une autre appréhension car en 2006, je ne souhaiterais pas voir une loi avant le débat. La loi avant le débat pourrait par exemple supprimer le « s » de laboratoires. Et si une loi avant le débat supprimait le « s » de laboratoires, alors le rapport de 2006 de Bure serait le seul rapport à analyser puisqu'on aurait enlevé le « s » de laboratoires. Alors là, très honnêtement, mais ce n'est pas gauche/droite, je vous assure, c'est ma personne, je serais blessé profondément et sur ce coup-là, je serais du côté de gens avec lesquels j'avais le sentiment de ne jamais faire un bout de chemin. Parce que ce serait une trahison morale, une trahison éthique. C'est dans cette salle-là que j'ai voté. Et on a voté avec des gens qui nous ont dit : « Il y aura des laboratoires, et nous ferons des comparaisons. » J'ajoute d'ailleurs qu'il n'est écrit nulle part qu'il faut que ce soit dans des roches différentes. C'était une demande du Premier Ministre Jospin avec Monsieur Allègre, puisque j'avais eu cet honneur d'être présent à la conférence de Matignon quand ils ont dit : « On fera des laboratoires dans des roches pour faire des tableaux comparatifs en 2006. » Or, pour l'instant, je vois bien que cette hypothèse qui était la seule raisonnable s'effrite avec le temps.

Enfin Monsieur le Préfet, j'ajoute que je suis intervenu aussi sur ce qui s'esquisse au niveau européen. Madame de Palacio a quand même rédigé un avant-projet d'un texte qui demain pourrait devenir une directive, dans lequel revient une notion que l'on avait totalement balayée, celle de laboratoires de caractères interrégionaux, voire internationaux. Or, je rappelle que nous n'avons pas accepté cette donne. Je comprends parce que je n'accable pas les gens, je vois bien que Madame de Palacio le fait avant que les dix nouveaux pays qui ne sont pas dans l'Union Européenne n'ar-

rivent. Parce que pour eux, cette demande-là est déjà une contrainte par rapport à ce qu'ils ont. Mais pour nous, c'est une garde baissée par rapport aux exigences que nous avons.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Monsieur le Député, je vous réponds publiquement parce que j'ai eu l'information il y a peu de temps : nous avons effectivement reçu votre demande de recevoir en CLIS quelqu'un de la Commission Européenne pour nous expliquer les tenants et les aboutissants de cette question. Nous avons interrogé quelqu'un au Ministère de l'Industrie et nous n'avons pas de réponse. Nous nous sommes adressés directement à la Commission, c'est Benoît Jaquet qui l'a fait, et nous avons contacté un administrateur de la Direction Générale Énergie et Transport à la Commission Européenne. Je vous lis ce qu'il nous dit :

« Les deux projets de directives préparés par sa direction, l'une concernant la sûreté, l'autre concernant la gestion des déchets, ont été effectivement approuvés par la Commission et transmis au Conseil sachant que le Parlement Européen n'est ici que consulté puisque les directives relèvent du traité Euratom. » Il a également précisé que « le Conseil avait la possibilité de discuter séparément ces projets présentés par la Commission sous forme de paquets ». Concernant la venue d'un représentant de la Commission devant le CLIS, cela lui paraît envisageable et il recommande que nous adressions directement notre demande au directeur général de la Direction Énergie et Transport, Monsieur François Lamoureux.

Voilà les éléments de réponse et si vous en êtes d'accord, nous allons écrire directement au directeur général Énergie et Transport à la Commission Européenne pour qu'il vienne nous expliquer sa logique.

**Monsieur François DOSE, Député de la Meuse**

Certains des partenaires qui sont autour de cette table continuent à recevoir des

informations parce qu'ils l'ont souhaité, celles que moi je peux leur donner. Il n'empêche que le Ministère n'a pas répondu. Par contre, l'Union Européenne a répondu à mon courrier. Deux phrases : « La Commission estime qu'il est temps de prendre des décisions concrètes dans ce domaine [...]. L'approche retenue par la Commission tend à promouvoir le stockage définitif des déchets de haute activité. »

Je fais un bout de chemin avec ma raison et ma loyauté et moi je reçois ça et le Ministère ne m'écrit pas.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Si vous en étiez d'accord, nous allons inviter en votre nom le directeur général.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY,  
AEMHM**

Je voudrais simplement dire aujourd'hui ma déception. Ma déception d'avoir eu raison, raison trop tôt, parce que quand nous avons créé notre association, nous avons toujours dit qu'il n'y aurait qu'un laboratoire, que ce laboratoire serait en Meuse/Haute-Marne, qu'il serait à Bure, et nous disons depuis au moins déjà quatre années que la loi sera changée pour qu'on puisse justement enfouir à Bure. C'est ce qui est en train de se passer. Alors c'est vrai qu'au départ, on a voulu nous faire passer pour je ne sais quoi, des agités, des imbéciles, des gens qui ne respectaient pas le Parlement, qui ne respectaient pas la République, qui ne respectaient pas la parole donnée. C'est plus que la parole donnée puisque c'était la loi. Et je suis en train de me rendre compte que la loi, on va la bafouer. Et qui va la bafouer ? Ceux qui la font. Et contre des gens comme nous parce que je voudrais quand même rappeler ce que c'est que d'être opposant dans ce département, ce n'est pas simple. Il faut voir les railleries, tout ce que nous avons pu entendre. Alors c'est vrai que parfois nous avons été excessifs, mais ce qui nous rendait excessifs, c'était qu'on ne nous entendait pas, on ne nous écoutait pas. Qu'on ne nous entende pas au niveau des

pouvoirs publics, ce n'était pas pour nous quelque chose de primordial. Ce que nous souhaitions et que nous souhaitons encore, c'est que l'on nous entende localement, sur place, sur le site. Parce qu'aujourd'hui, l'analyse de François Dosé rejoint complètement la nôtre. Simplement, j'aurais bien aimé, bien sûr, qu'il la fasse plus tôt cette analyse, et que les Meusiens, que les Hauts-Marnais la fassent maintenant parce qu'il n'est pas trop tard. Mais je crois qu'aujourd'hui il faut voir les choses en face : malheureusement nous avons raison. Et si les Meusiens, les Haut-Marnais, ne savent pas dire non à ce projet, il n'y aura jamais de deuxième laboratoire, jamais.

Parce que, quelle serait la signification d'un deuxième laboratoire dans quelques années ? Quand Bure aura pris tellement d'avance, comment pourrons-nous un jour comparer les travaux qui ont été faits dans les deux laboratoires ? Si un jour il y a un deuxième laboratoire, je le dis aujourd'hui, ce sera un laboratoire alibi, qui ne servira qu'à apaiser, si je puis dire, la conscience de ceux qui se sont fait rouler. Voilà un petit peu à quoi va servir le deuxième laboratoire et là vraiment je suis fortement déçu de tenir ces propos aujourd'hui au sein de cette assemblée, mais j'ai toujours l'espoir que les Meusiens, les Hauts-Marnais, que les membres de cette assemblée vont finir par réagir et par se rendre compte que dans cette affaire, on n'a pas été honnête avec les Meusiens, on n'a pas été honnête avec les Hauts-Marnais.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Juste une précision Monsieur Fleury : quand vous dites que l'on va bafouer la loi, entre le moment où vous avez pu évoquer cette question et maintenant, il n'y a rien de fait. De ce point de vue-là, il n'y a rien de changé. Sur le deuxième laboratoire, je voudrais simplement appeler votre attention sur le fait qu'il ne faut pas affaiblir votre argumentation et dire : il n'y aura pas de deuxième laboratoire et s'il y en avait un deuxième, ce serait un alibi. Je pense que chacun ici a conscience de la néces-

sité de la pleine application de la loi.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY,  
AEMHM**

Oui Monsieur le Préfet, quand je dis « bafouer la loi », on ne va pas la bafouer, on va la changer. Mais ce sont les mêmes qui vont la changer et là je rejoins totalement François Dosé, il n'y a pas d'alternance politique sur ce dossier. Quels que soient les gouvernements qui passent, l'objectif est toujours le même, c'est d'enfouir à Bure. C'est l'objectif. Et l'objectif est maintenant confirmé par la Commission Européenne puisqu'on nous donne maintenant des dates, à 2006 s'ajoutent maintenant 2008 et 2018. Je ne sais pas ce qu'il faut que nous disions, nous, avec nos tout petits moyens aux Meusiens et Hauts-Marnais pour qu'ils comprennent qu'on les a roulés dans la farine, et que ce n'est que le début. Si stockage un jour il y a – j'en fais le pari aujourd'hui – ce sera à Bure. Il n'y aura jamais de déchets nucléaires stockés en couche profonde ailleurs qu'à Bure dans ce pays.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Je pense qu'il faut que, pour la bonne information de toute l'assemblée, vous sachiez que le stockage des déchets n'est pas encore une compétence européenne et n'est qu'une compétence nationale, compétence de la République française, et que la Commission peut avoir tout un tas de bonnes idées, tout un tas de propositions, mais que dans les domaines qui ne sont pas les siens et tant qu'il n'y a pas de traité, et il n'y en a pas à ma connaissance, ça reste la République française qui détermine par ses lois les modalités de mise en œuvre de ces compétences.

**Monsieur Francis LEGRAND,  
Maire de Couvertpuis**

Je disais tout à l'heure que gérer et gouverner, c'était prévoir et anticiper. Alors je voudrais m'adresser à Madame Sylvie Malfait-Benni et lui dire combien je suis surpris, et je n'en dirai pas plus, du silence

et je ne sais pas comment l'interpréter, du Conseil Général sur ce sujet. Je ne connais pas la position du Conseil Général. Or, si nous attendons l'échéance, nous ne sommes pas bien. Il me semble que vous pourriez vous-même clarifier votre position. Vous ne communiquez jamais sur ce sujet. Et pourtant Dieu sait si certains s'y étaient engagés.

**Madame Sylvie MALFAIT-BENNI,  
Conseillère Générale de la Meuse**

C'est vrai que nous n'en avons jamais vraiment débattu en Conseil Général, en séance. Mais le Conseil Général attend de voir. Un de nos collègues a demandé l'autre jour de pouvoir aller visiter le site pour au moins connaître de quoi il retourne, mais c'est vrai qu'en séance nous n'en avons jamais vraiment débattu.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

S'il n'y avait pas d'autres questions, je ne voudrais pas forcer le débat, le raccourcir. Je note d'ailleurs qu'il est intéressant, je vous le signale, en tout cas moi je me pose des questions de temps en temps. De ce point de vue-là, je n'en ai pas sur la qualité du débat.

**Monsieur Claude COLLIN,  
NATURE HAUTE-MARNE**

Je voudrais entendre Monsieur Le Bars sur le concept de flexibilité qui est en train insidieusement de se substituer à celui de réversibilité.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Monsieur Collin, c'est une excellente transition pour donner la parole à Monsieur Le Bars, puis Monsieur Landais, qui vont nous parler des éléments de contexte international, en clair que font les autres, du programme expérimental actualisé, où nous en sommes de l'activité du labo, et puis dire un mot de l'activité sismique.

## INTERVENTION DE M. LE BARS

### **Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

J'ai deux petites images pour aider mon exposé, mais d'abord je voudrais dire que je n'ai pas voulu intervenir en début de séance, en fonction de ce qui s'est dit, mais je répète, je voudrais faire deux courts préalables : le premier, l'Andra, a une responsabilité délimitée de gestionnaire d'un programme scientifique appuyé sur un laboratoire dans le cadre d'une loi. Nous acceptons, bien évidemment, les ordres du jour du CLIS tels qu'ils sont établis par le CLIS. Et l'Andra essaie d'apporter tous les éléments qu'elle peut rassembler dans le temps raisonnablement nécessaire. Je constate cependant et François Jacq, le directeur général, le constate aussi, la volonté de certains de dénigrer le travail que nous faisons. Ça, nous ne l'acceptons pas. Par contre nous acceptons, ça fait partie de la noblesse de notre métier, la controverse, l'évaluation avec des gens qui en acceptent les règles. C'est-à-dire que l'on met les éléments rassemblés sur la table, on accepte l'évaluation critique, on raisonne, c'est-à-dire qu'on utilise une certaine méthode d'approche de la réalité en acceptant de douter de ce que l'on a soi-même produit. Parce que la critique est faite aussi effectivement pour améliorer les choses. Alors, je crains que ceux qui refusent le débat, et je suis heureux de pouvoir parler plus doucement maintenant que la musique extérieure s'est tue, ne sont-ils pas – c'est une question – un peu envahis par leurs propres certitudes ? Et je me félicite en disant cela du niveau de travail du CLIS. Je suis très satisfait que les personnels de l'Andra passent du temps avec vous, pour expliquer, comprendre ce que vous, vous avez compris, et quelles sont vos questions et pour que nous puissions effectivement travailler ensemble.

Second préalable : avant d'essayer de situer le programme français vis-à-vis de ses homologues dans le monde, je voudrais montrer comment la France a une vue intégrée de la gestion des déchets radioactifs, quels que soient ces déchets radioactifs (annexe 1). En se situant au niveau des pays

qui sont considérés comme plutôt en avance là-dessus, la Finlande et la Suède.

Il y a des déchets divers. Le centre de stockage de l'Aube absorbe 95 % des volumes produits, que cela vienne des centrales ou du retraitement de La Hague. C'est un stockage de surface. L'Andra va ouvrir au second semestre de cette année un stockage de surface aussi pour le démantèlement, c'est-à-dire que, quand on veut déconstruire, démolir les installations nucléaires existantes, il y aura à partir de la fin de cette année, pour les déchets très faiblement actifs, une issue en stockage. Il y a d'autres déchets qui sont souvent issus d'ailleurs, en dehors du secteur électronucléaire, qui sont les déchets radifères. Actuellement ces déchets sont dans des entreposages et l'Andra étudie pour eux un stockage. C'est une étude nécessaire pour fournir une solution à très long terme pour ces déchets radifères. Les entreposages de La Hague (avec d'autres formes d'entreposages à Marcoule et à Cadarache) répondent aux besoins de court et moyen termes, mais nous n'avons pas résolu à ce moment-là la gestion des déchets à long terme. C'est justement le rôle de la loi de 91 de faire l'étude de l'entreposage à long terme, du stockage géologique, de la séparation et de la transmutation. Je crois qu'avec cette logique-là, la France est dans le groupe de tête avec des pays comme la Finlande et la Suède.

Maintenant je voudrais venir à la comparaison internationale et développer trois idées. La première, c'est qu'il y a beaucoup de traits communs à la plupart des programmes mais que ces programmes sont à des stades différents et je voudrais que l'on essaie de comprendre bien à quel stade nous sommes, nous en France, en regardant les autres. Aller à l'étranger, (comme l'ont fait, par exemple, ceux qui sont allés aux réunions de Cowam), cela permet de voir l'expérience des autres, mais permet aussi de mieux comprendre là où on est soi-même.

Il y a donc de nombreux traits communs à tous les programmes. Ces programmes proposent des rendez-vous réguliers, souvent

tous les cinq ans d'ailleurs (la loi française de 1991 a fixé une date, 2006). Ils sont fondés sur la recherche, prévoient des alternatives, prévoient une évaluation indépendante, la CNE en France en particulier, (mais en Suède ou aux États-Unis, cela existe de la même manière), et puis offrent un certain nombre de supports au débat public comme par exemple le CLIS ou les formes adoptées en Suède (qui utilise des groupes spécifiques selon une structure issue de la directive européenne sur l'évaluation de l'impact environnemental). Et puis souvent, ces programmes sont accompagnés d'un appui au développement local en fonction de la nature de la fiscalité. Au Canada, au Japon comme en France, la loi a créé une agence indépendante. La loi française a d'ailleurs inspiré les projets japonais et canadiens et c'est l'objet de ce tableau (annexe 2). Quelle est la situation des différents programmes ? Nous allons essayer de les situer en définissant quelques grandes étapes qui sont suivies. Il y a une première étape, celle de la définition du cadre de la préparation des décisions. En France, c'est la loi de 1991. Ensuite, il y a une phase d'étude et de recherche et puis à la fin de cette étape, il y a une stratégie à définir. Il y a une option à prendre pour dire : c'est plutôt telle et telle forme de solution qu'on adopte.

Il y a ensuite un travail sur des sites de stockage éventuel : recherche de sites potentiels, étude de sites possibles, choix d'un site pour un stockage. Et puis enfin, il y a des décisions de construction d'un stockage, si c'est le choix qui est retenu. Pour l'instant, seul existe le WIPP qui est le stockage des déchets technologiques militaires des États-Unis, dans une couche de sel à 650 mètres de profondeur dans l'État du Nouveau-Mexique. On voit aussi qu'un certain nombre de pays comme la Grande-Bretagne, la Suisse, n'ont pas encore de loi cadre et en Grande-Bretagne, un débat est en cours pour essayer de définir comment on va discuter de cela. On voit en descendant d'un degré que, comme en France, le Canada prépare un choix stratégique qui n'est pas encore arrêté, et l'agence qui a été créée au Canada (loi 2002) doit comparer trois solutions : l'entreposage sur les sites des combustibles usés, l'entreposage

centralisé et le stockage géologique. Le Canada s'appuie sur l'existence d'un laboratoire souterrain, mais je dirai un mot de la différence du statut des laboratoires souterrains, cela aussi permet de mieux comprendre la situation dans laquelle nous sommes.

La Suisse dispose de deux laboratoires comme vous le savez, mais n'a pas encore structuré son processus.

Plusieurs pays ont déjà retenu le stockage géologique comme solution. Je n'ai pas mis l'Allemagne ici, mais l'Allemagne a fait ce choix et voudrait d'ailleurs un seul centre de stockage. J'étais encore ce matin avec le Secrétaire d'État allemand à l'Environnement dans un colloque organisé aujourd'hui par l'Assemblée Nationale. C'est un choix que l'Allemagne a fait et sur lequel elle travaille. La Suède, la Finlande, le Japon, les États-Unis ont aussi fait le choix du stockage géologique comme solution de base.

Le choix de site pour le stockage éventuel est une étape évidemment clé du programme. La Suède vient de retenir des sites possibles qu'elle va étudier depuis la surface avant de faire un choix. Par contre, le Parlement finlandais a déjà fait le choix parmi trois sites étudiés. Il a retenu un site en principe, c'est-à-dire sous réserve des autorisations à obtenir sur le projet plus détaillé : on ne décide pas tout en une seule fois. Le Japon, de son côté, vient de lancer un appel de candidature à toutes les municipalités du pays avec la volonté de réaliser deux laboratoires. Vous savez que les États-Unis ont choisi le site de Yucca Mountain qui doit maintenant faire l'objet d'un examen plus détaillé pour être approuvé par l'autorité de sûreté.

Dans cette logique, les laboratoires souterrains ont des rôles différents et ils ne sont pas tous placés de la même manière dans le déroulement des étapes. La Suisse dispose de deux laboratoires mais n'a pas encore défini son processus. La Belgique, que je n'ai pas mise sur ce graphique, est dans une situation analogue. La Suède, avec le laboratoire d'Äspö qu'un certain nombre d'entre vous connaissent, et le Canada avec son laboratoire au Lac du Bonnet, ont construit un laboratoire méthodologique dans la formation géologique largement dominante de leur pays. Il y

a relation, me semble-t-il, entre les deux aspects. Quand il y a une formation géologique largement dominante, un laboratoire méthodologique se justifie mieux. Et c'est en s'appuyant sur le laboratoire d'Äspö, et sur des sondages à partir de la surface, que la Finlande a fait le choix de Olkiluoto qui est le site retenu par le Parlement. Et la France, tout en étant encore dans une phase de préparation des choix stratégiques, à l'amont du choix d'une option, s'appuie sur un laboratoire souterrain de qualification de site. L'étude de faisabilité d'un stockage géologique réversible sera bien évidemment un élément de la décision de 2006 ou à partir de 2006.

Deuxième idée que je voudrais développer : une approche par étapes. L'idée que nous devons avoir un processus qui avance par étapes est commune à toutes les démarches, mais la réversibilité n'est pas comprise partout de la même manière. L'approche par étapes est commune à tous parce que tous les pays reconnaissent qu'on ne peut pas tout décider en une seule fois et qu'il n'y a aucune raison de donner un chèque en blanc à un opérateur pour 30, 50 années, davantage encore. Cela concerne plusieurs décennies, voire même plusieurs générations. Tous les pays reconnaissent qu'il s'agit de bien organiser chacune des étapes, de permettre une implication satisfaisante des partenaires et de bien préciser le niveau de connaissance nécessaire à chaque étape. Ce niveau de connaissance n'est pas le même selon les étapes dans lesquelles l'on se situe, selon l'avancement que j'indiquais tout à l'heure. Aux États-Unis on parle même d'«adaptive staging», ce qui veut dire un processus par étapes qui s'adapte en fonction des connaissances et des événements que l'on constate dans le chemin de la gestion.

La réversibilité va plus loin puisqu'elle introduit l'éventualité d'un retour en arrière, ce qui doit alors être pris en compte dans la conception du projet. Je peux vous dire que l'Andra prend en compte cet élément dans la conception de ses projets : les portes, les ouvrages, l'architecture générale, tout cela doit tenir compte de la réversibilité. Je crois que le programme français est un de ceux qui est le plus engagé dans cette voie. Plusieurs

pays se limitent, en fait, en termes de réversibilité, à la capacité de retirer les combustibles usés, en particulier pour pouvoir éventuellement les réutiliser. Les États-Unis sont le seul pays avec la France où des textes demandent la réversibilité mais effectivement, comme je le disais tout à l'heure, sur la forme de récupération totale des colis pendant 50 ans. C'est ce qui est dans les textes, mais des durées de 100, 200 ou 300 ans sont maintenant évoquées.

Dans le programme suédois, il y a une forme d'avancement par étapes qui n'est pas tout à fait de la réversibilité. Le stockage est envisagé en deux phases : la première phase permettrait de stocker 10 % de la capacité, mettons 5 ans de vie, et puis ensuite être suivie d'une évaluation, puis d'une décision. En Suisse, un rapport a été publié et bien débattu, le projet EKRA. Il envisage un dépôt pilote à proximité du dépôt principal. Mais je constate que les pays qui sont dans une logique de sortie du nucléaire sont conduits à souhaiter une fermeture assez rapide du stockage pour ne pas souffrir de la perte des connaissances sur la radioactivité, ce qui peut les conduire à souhaiter limiter la période d'ouverture des galeries. Dans les discussions du modèle EKRA en Suisse, c'était assez apparent.

Troisième et dernière idée que je voudrais partager avec vous : l'échéance des années 2005, 2006, 2007 est une échéance pour plusieurs pays. Nous ne sommes pas seuls à être dans cette fenêtre où il doit y avoir un rapport et des décisions quelles qu'elles soient. D'ici 2007, en fonction de ce que j'ai montré tout à l'heure, il y a trois pays qui doivent faire un choix stratégique : le Canada qui, en novembre 2005, doit recevoir l'étude comparative sur les trois voies de recherche que j'ai mentionnées tout à l'heure, à savoir entreposage sur les sites des centrales, entreposage centralisé et stockage géologique. Le Canada n'introduit pas la transmutation. La France est la seule à avoir mis en parallèle la transmutation, même si les États-Unis, le Japon et la Russie travaillent sur ce sujet, mais de manière un peu déconnectée du système de décision plus immédiat. La Grande-Bretagne devrait avoir adopté en 2006 son

mode de travail et aussi avoir retenu les options de la gestion à long terme de ces déchets de haute activité à vie longue.

D'autres pays auront, à cette période, à retenir un ou des sites. En 2007, la Suède devrait décider lequel, des deux ou trois sites qu'elle étudie, elle retient pour le stockage. Le Japon qui est en train de chercher des sites potentiels prévoit d'avoir atteint en 2008 la phase d'étude des sites possibles. L'Allemagne devrait être aussi en phase de recherches de sites. La phase n'est pour l'instant pas très bien délimitée, 2004/2010.

Voilà le paysage international. Nous avons à évoquer le projet de directive européenne. Ce projet a plusieurs volets. Il y a un volet sur la sûreté des installations nucléaires, l'organisation et les principes de sûreté à l'échelle européenne, les mécanismes financiers pour garantir cette sûreté et puis il y a un volet déchets qui a lui-même plusieurs chapitres. La directive demande un plan national de gestion des déchets : j'ai montré que la France n'était pas loin d'en avoir un. Il serait bon effectivement de formaliser un plan national de gestion des déchets. Il y a aussi les mécanismes financiers, tout le monde ne peut qu'être favorable à une sécurisation des mécanismes financiers. Et il y a des aspects où, effectivement, le projet de directive est en contradiction avec la situation d'un certain nombre de pays. Vous savez que ce projet fait actuellement l'objet de discussions avec les États membres. Il n'est pas adopté, c'est un projet et vous savez que plusieurs pays expriment des réserves sur telle ou telle partie du projet, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suède, la Finlande, l'Allemagne, la Belgique et la France.

Voilà le paysage et comment nous pouvons situer la France. La France s'est dotée avec la loi de 91 d'un cadre d'action repris depuis par d'autres pays. Un programme de recherche ambitieux sur des alternatives techniques a été lancé, une évaluation est en place et des échéances ont été fixées. Une politique et un programme scientifique sont au service de cet effort.

Mais avant de laisser la parole à Patrick Landais, je voudrais dire un mot sur les trois voies de recherche.

La loi a organisé le travail sur trois axes de recherches en France : ce ne sont pas des solutions qui s'opposent, et elles ne s'adressent pas forcément à la même période de la vie des déchets. Ce sont trois axes de recherches pour répondre à des questions : pour l'étude de la séparation et de la transmutation, comment peut-on réduire la toxicité des déchets ? Comment peut-on brûler les actinides, une partie des radionucléides qui sont les plus radiotoxiques tout en produisant de l'énergie ? À cela se rattache un axe de recherche qui est travaillé dans plusieurs pays du monde qui est : quelle génération de nouveaux réacteurs peut-on imaginer ? Des réacteurs qui produisent très peu de déchets, qui retraitent les déchets sur place. Il y a des concepts qui sont travaillés à l'échelle mondiale avec les États-Unis, la Russie, le Brésil, il y a tout un groupe de pays dont la France bien sûr.

C'est le CEA qui est responsable de cela et nous voyons bien que c'est quelque chose qui pourrait s'appliquer à long terme : nous n'avons pas encore tous les résultats scientifiques, nous n'avons pas de faisabilité industrielle à ce stade.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Cela veut dire quoi ? 20, 30, 50 ans !

**Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

Cela veut dire que nous n'en savons rien. Nous ne pouvons pas répondre même de manière opérationnelle, de manière très définie.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

On ne peut pas donner un délai même en termes de décennies ?

**Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

Les gens du CEA répondraient avec beaucoup plus de précision que moi sur ce sujet. Nous voyons bien que ce sujet-là est à la frontière du programme du CEA sur la nouvelle génération des réacteurs (« génération 4 »).

Pour transmuter les radionucléides particuliers, il faut les séparer. C'est pour ça que nous parlons souvent de séparation et transmutation.

Il y a un autre axe de recherche qui est l'étude des colis et de l'entreposage à long terme, dont le CEA est chargé. Nous voyons bien que c'est une recherche d'une nature complètement différente de celle sur la transmutation puisqu'il existe des entreposages en France ainsi qu'aux Pays-Bas qui ont fait le choix de l'entreposage de longue durée comme mode de gestion, jusqu'à nouvel ordre.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Quels pays ont décidé d'abandonner l'hypothèse du stockage géologique et ont décidé de ne travailler que sur l'entreposage ? Parce que dans votre schéma il n'y avait pas ça !

**Monsieur Yves LE BARS, Président  
de l'ANDRA**

Les Pays-Bas ont retenu l'entreposage (et en ont réalisé un avec des technologies françaises d'ailleurs), avec la possibilité de faire autre chose des déchets après un temps non défini. Sur les colis, l'Andra est demandeur des résultats du travail du CEA et nous sommes en relation avec le CEA pour coordonner nos attentes, comme par exemple leur durée de vie ou leur adaptation aux projets d'architecture d'ensemble du stockage. Et puis l'étude de l'entreposage de long terme, c'est de savoir comment on évalue l'état des entreposages existants et comment on peut faire durer les entreposages existants et en prolonger la durée de vie. C'est un travail sur les matériaux, sur la longévité des bétons, sur la longévité des aciers. Enfin, il y a quelques concepts d'entreposage à sec qui ont été présentés et qui sont évalués dans les rapports annuels de la CNE.

Donc voilà ces deux axes complémentaires de celui du stockage géologique. Mais nous voyons bien que l'entreposage est de toute façon quasi indispensable. Il en existe déjà en France, comme pour l'entreposage à sec de colis de produits de fission vitrifiés, où il y a 20 ans de production d'électricité fran-

çaise. Il y a des entreposages en piscine pour les combustibles usés ; c'est le même concept que celui qui est adopté par les Suédois pour leur entreposage centralisé, le CLAB. Tous ces entreposages existent, il faut pouvoir les évaluer, il faut voir comment nous pouvons les prolonger mais ils sont nécessaires. La preuve, c'est que nous avons déjà dû en construire. À l'inverse, la transmutation est quelque chose que l'on ne peut pas vraiment planifier et l'appel au stockage géologique se situe entre les deux.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Merci. Vous pourriez nous dire deux choses : qu'est-ce que c'est que le plan national de gestion des déchets, à quoi cela servirait ? Je sais que vous avez fait un inventaire remarquable et remarqué des déchets, donc je comprends bien l'histoire de l'inventaire. Le plan national qu'est-ce que ça signifie ? Et deuxièmement, vous avez dit tout à l'heure : le programme de l'Andra prend en compte la réversibilité dès aujourd'hui, il est même très avancé par rapport à d'autres pays. Pouvez-vous nous donner quelques exemples sur la manière dont l'Andra prend en compte aujourd'hui la réversibilité ?

**Monsieur Yves LE BARS, Président  
de l'ANDRA**

Sur le premier point, la Commission Européenne dit dans son projet de directive : il serait bien que chaque pays, avant une certaine date, établisse un schéma national ou un plan national pour la gestion de tous les déchets radioactifs. Cela veut dire pour tous les types de déchets, montrez-nous quelle est la solution dont vous disposez et les décisions que vous comptez prendre pour ça. Cela suppose un premier travail qui n'est pas vraiment fait encore en France et que je voudrais bien voir fait, c'est d'établir le diagnostic de la situation actuelle. Les techniciens ont une opinion, mais on voit bien que les gens n'ont pas la même opinion sur la gestion des déchets radioactifs dans son ensemble. Le travail qui se fait autour des sites de l'Andra mériterait d'être élargi à l'ensemble du pays pour que ce soit une action d'ampleur nationale de

compréhension des décisions qu'il y a à prendre.

En ce qui concerne la réversibilité, je pense que ce sera un point qui apparaîtra dans l'exposé de Patrick Landais. Mais la loi de 1991 parle d'un stockage «réversible ou non réversible», cela a été amendé par décision gouvernementale de 1998, qui demande à l'Andra de faire les études et recherches dans une logique de réversibilité: cela structure notre programme.

Premièrement, pour organiser et évaluer la réversibilité, il y a des outils scientifiques qu'il faut avoir parce que cela oblige à comprendre ce qui se passe dans toutes les phases de la vie d'un éventuel stockage: quand il est ouvert totalement, quand il est ouvert partiellement, quand il est plus ou moins chaud, quand il y a plus ou moins d'humidité.

Deuxièmement, il faut avoir une architecture adaptée, une architecture modulaire en particulier pour que, s'il y a différents types de déchets, des zones spécifiques soient prévues pour les différents types de déchets: l'organisation pour les mettre et les retirer doit être différente. Le projet de Yucca Mountain, par exemple, prévoit pour l'instant de mettre, quasiment les uns derrière les autres, des déchets militaires, des combustibles usés, des colis de déchets vitrifiés, etc.

Et puis troisièmement il faut un programme de surveillance, il faut définir un programme de monitoring, et c'est une partie du programme de l'Andra de travailler à la surveillance.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Nous reviendrons sur le sujet parce que je peux vous dire qu'il nous prend beaucoup de temps et de discussion et je pense que c'est là-dessus qu'il faudra en Bureau que l'Andra vraiment nous apporte le plus de précisions: comment vous prenez concrètement en compte l'obligation qui vous est faite de réversibilité.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY, AEMHM**

Monsieur Le Bars, je suis particulièrement admiratif de votre exposé que je juge tout en

subtilité. Mais quand même, vous avez beau présenter l'Andra comme un opérateur scientifique neutre, j'estime que vous dites quand même des choses particulièrement orientées, en tout cas si vous ne les dites pas, vous les suggérez fortement. Je prendrai un seul exemple, c'est votre petit schéma avec les flèches.

À mon avis, les gens qui vont sortir d'ici auront l'impression que la France est nettement moins avancée que certains autres pays comme la Finlande par exemple, au niveau de la recherche en stockage géologique profond. Ce qui n'est pas le cas puisque si nous prenons le seul exemple de la Finlande, ils ont effectivement décidé de stocker en couches souterraines, mais pour se faire, honnêtement, ils ne font pas d'habillage comme on a pu le faire en France, ils disent: « On va construire un laboratoire. » C'est le même que nous faisons en France, simplement eux annoncent la couleur dès le départ et ce laboratoire servira à préparer l'enfouissement qui va derrière. En fait ils en sont moins loin que nous. Et votre schéma suggérait l'inverse!

Je terminerai simplement en disant que vous avez dit tout à l'heure que certains dénigraient vos travaux. Moi je ne suis pas du tout qualifié pour les dénigrer. Par contre, permettez-moi d'émettre quelques réserves sur votre communication.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

D'autres observations? Monsieur Collin!

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Juste un mot également. Je voulais dire à Monsieur Le Bars qu'il a présenté un schéma fonctionnel et administratif parce que finalement je n'en ai rien retiré du tout. Je l'attendais sur la flexibilité qui est un concept nouveau apparu dans un document du Ministère de la Recherche établi depuis maintenant trois ou quatre ans et remis à jour chaque année. J'en ai déjà parlé au Bureau du CLIS, dans ce document cette année, nous nous rendons compte que l'Andra a suggéré au Gouvernement un nouveau principe, la flexibilité (cf. note page suivante). C'est-à-

dire, si j'ai bien compris parce qu'il n'y en a qu'une demi-page et vraiment c'est un peu pour noyer le poisson, la flexibilité voulue par l'Andra, et que Monsieur Le Bars doit bien connaître puisqu'il participe à l'élaboration de ce document avec le CEA et EDF, dit : on va faire un trou, on y mettra des déchets C, notamment, et puis on attendra un petit peu pour voir ce qui se passe. Mais ça permet en tout cas de mettre déjà des déchets avant que nous sachions s'il y a une réversibilité possible, qui, elle, est inscrite dans la loi. Alors je trouve vraiment que c'est de l'arnaque ce qui est écrit dans ce document par rapport au discours que vous tenez.

Je voudrais que vous entriez un peu plus dans la technique, c'est ce que j'essaie de faire depuis deux ans, et que vous nous expliquiez la flexibilité selon l'Andra.

**Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

Vous faites allusion au document qui est publié tous les ans, qui s'appelle « Stratégie et programmes des recherches ». Ce document est élaboré avec l'appui des acteurs de la loi, l'Andra et le CEA en particulier, et est publié par le Ministère de la Recherche et évalué par la Commission Nationale d'Évaluation tous les ans. Nous venons d'avoir récemment la séance d'évaluation du programme 2003 qui sera publiée bientôt. D'abord, je voudrais

avoir la citation précise mais le mot "flexibilité" m'apparaît quelque chose de tout à fait en cohérence avec notre souci d'une approche par étapes, c'est-à-dire : on ne décide pas en 91 jusqu'en 2300, on ne décide pas éventuellement en 2006 jusqu'à 2306.

On avance par étapes, des étapes où on essaie d'apprendre, où on tient compte de tout ce qu'on a accumulé pour prendre des décisions qu'on estime raisonnables et pour préparer l'étape suivante.

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Mais avec des déchets dans le fond !

**Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA**

Nous sommes dans une phase de recherche, ce n'est pas à l'Andra de décider de mettre des déchets en stockage. Nous pouvons dire : voilà les connaissances que nous aimerions pouvoir prolonger. Mais j'insiste, ce que vous dites là, je ne le comprends pas, je ne vois pas à quelle phrase précise vous faites référence.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

Ce que je vous propose, Monsieur Collin, c'est de joindre au procès-verbal les paragraphes que vous évoquez. Monsieur LANDAIS.

---

(\*) Extrait du rapport « Stratégie et programmes des recherches » — Édition 2002 : Flexibilité

La loi du 30 décembre 1991 utilise le terme réversibilité pour qualifier un éventuel stockage en formation géologique profonde. Il est toutefois utile de s'interroger sur un concept plus général de flexibilité dont l'intérêt doit être évalué en liaison avec les programmes de recherche conduits.

À titre de définition préliminaire, on notera que la flexibilité pourrait recouvrir, dans sa forme extrême, deux attitudes :

- ne pas s'engager dans une voie irréversible tant que, à un stade donné de la gestion des déchets, plusieurs voies sont en cours d'étude et que, dans l'une d'elles, des recherches n'ont pas abouti ;
- remettre en question certaines actions passées.

De telles attitudes présentent évidemment un coût et des risques notables qui doivent être évalués avec précision. Elles ne sauraient constituer une règle de conduite générale. À l'inverse, négliger la flexibilité peut conduire à des impasses ou à des choix de recherche incohérents. Ainsi, pour un certain nombre d'enjeux majeurs, ce paramètre devra être utilisé pour s'assurer de la cohérence des actions de recherche entreprises.

Les recherches permettront d'évaluer les bénéfices attendus à terme de l'application de ce concept, au regard de ses inconvénients qui peuvent être importants (durée supplémentaire d'entreposage, coût et risque sanitaire du traitement supplémentaire, sûreté, report sur les générations futures de la charge de gérer les déchets).

## INTERVENTION DE M. LANDAIS

---

### **Monsieur Patrick LANDAIS, Directeur Scientifique de l'ANDRA**

J'espère que mon exposé va correspondre à certaines de vos attentes mais, si j'ai bien compris, entre le départ du bureau de Benoît Jaquet jusqu'à l'arrivée dans le mien, le titre de mon intervention a été quelque peu modifié. J'ai initialement orienté le thème de mon exposé sur la politique scientifique de l'Andra. Néanmoins, j'essayerai à différentes étapes de mon exposé de revenir sur certaines questions qui ont pu être posées, en particulier sur le Mont-Terri.

L'Andra met en place une politique scientifique qui est cohérente, non seulement avec le contrat quadriennal qui est signé avec l'État, mais aussi avec la mission de recherche qui lui est assignée en tant qu'agence d'objectifs. Elle a donc à identifier des connaissances. Elle a à définir et hiérarchiser des besoins et les décliner ensuite en programmes structurés.

Mobiliser la communauté scientifique française et internationale, ce n'est pas quelque chose qui est a priori évident, et il est nécessaire d'avoir avec nos partenaires scientifiques des échanges réguliers et transparents. Il faut réussir à les faire participer dans l'ensemble des relations contractuelles que met en œuvre l'Andra, à les intégrer dans les résultats obtenus, à mettre en place des actions pluriannuelles qui soient si possible cohérentes avec les contrats pluriannuels que passent les laboratoires de recherche ou les grands organismes avec l'État. Il faut enfin faire en sorte que l'interdisciplinarité et la complémentarité de l'ensemble des disciplines auxquelles l'Andra a fait appel pour gérer le problème complexe de l'étude des déchets nucléaires soit couvert, et encore une fois valoriser ces travaux et ce, au meilleur niveau.

Alors quels sont les principes de cette organisation ? Tout d'abord, l'Andra a cherché depuis plusieurs années à établir des partenariats avec les grands organismes de recherche français : le CNRS, l'Institut Français du Pétrole, le BRGM, le CEA, l'INERIS, l'École de Mines de Paris et

l'Institut National Polytechnique de Lorraine. Un partenariat est un échange de programmes scientifiques entre deux organismes, en l'occurrence l'Andra et l'ensemble de ces organismes qui, sur un certain nombre de points scientifiques, ont des objectifs communs et des intérêts à échanger leurs recherches et à travailler ensemble.

Le deuxième stade, puisque tout ne peut pas se faire au travers de partenariats car tous les organismes n'ont pas obligatoirement des intersections de leur programme scientifique avec le nôtre, c'est de mettre en œuvre une sélection de prestataires sur des bases très claires. On travaille avec plus de 80 laboratoires académiques qui sont régulièrement associés au programme de l'Andra sur la base d'un seul critère : la qualité. C'est pourquoi nous observons la façon dont ces laboratoires sont évalués par leur tutelle ; pour les laboratoires CNRS, INRA, c'est très simple, il y a des comités nationaux ou des ensembles d'évaluation qui permettent d'avoir une vision assez claire sur le niveau des différents laboratoires avec lesquels nous sommes impliqués. C'est donc un suivi cohérent, régulier, de l'évolution de ces laboratoires, de leur taux de publication, de la façon dont ils s'impliquent et des disponibilités qu'ils ont pour travailler avec nous. Dans le cadre de ces laboratoires académiques, nous pouvons souhaiter qu'ils se structurent autour de groupements d'excellence parce que parfois, les thématiques de l'Andra ne sont pas couvertes dans les programmes nationaux.

Je vous donne un exemple : l'Andra a eu à réfléchir sur les interactions entre divers types de barrières ouvragées. En effet, dans un concept de stockage, nous pouvons avoir différents types de matériaux qui sont susceptibles d'être au contact l'un de l'autre. Par exemple des argiles et des métaux comme le fer. La problématique des interactions entre le fer et l'argile était jusqu'alors très peu abordée. Les seules choses que nous connaissions relevaient de l'expérience des pétroliers qui avait permis d'observer autour des tubes de forage le développement de chlorite, un miné-

ral argileux, aux dépens d'un autre minéral argileux : l'illite. Néanmoins nous n'avions aucun élément scientifique qui permettait de détailler les mécanismes mis en jeu. L'Andra a mobilisé des laboratoires compétents au niveau français, spécialistes de minéralogie et d'expérimentation, de façon à pouvoir traiter ce problème et à structurer la communauté.

L'Andra a fait la même chose assez récemment en ce qui concerne la géoprospective et la bioprospective. Nous avons à considérer des échelles de temps qui sont très importantes, qui imposent de travailler sur des hypothèses climatiques. Sur les hypothèses climatiques communes, qui sont gérées uniquement à l'international sur la base de grands programmes internationaux, et en particulier ceux pilotés par la Communauté Européenne, l'Andra a réuni des spécialistes de l'érosion, des paysages, de l'hydrographie et leur a indiqué les hypothèses retenues au niveau européen, au niveau international pour l'évolution des climats dans les prochaines dizaines de milliers ou centaines de milliers d'années. Sur cette base, l'Andra a mis en place un groupement d'excellence pluridisciplinaire dont les différentes composantes ont pu travailler sur les mêmes bases scientifiques.

Pour que l'Andra participe à l'ensemble du cycle de la recherche, nous nous sommes impliqués depuis maintenant trois ans et demi dans la formation par la recherche. Tous les ans, un appel d'offres est envoyé à la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier, pour sélectionner dix à douze doctorants qui font leur thèse dans leur laboratoire d'origine, mais sur une thématique proposée par l'Andra. La sélection des doctorants est réalisée par un comité indépendant de l'Andra. Nous allons donc jusqu'au bout de ce cycle de formation par la recherche et à l'heure actuelle nous avons à peu près trente doctorants qui sont en première, seconde ou troisième année de thèse. Nous avons poursuivi cette action jusqu'au post-doctorat puisque, depuis 2002, nous avons trois post-doctorants par an qui vont systématiquement faire leurs recherches à l'étranger pour développer des nouvelles techniques de recherche ou des nouveaux moyens d'investigation.

Tout cela est très bien, mais ce n'est bien

que si les résultats sont évalués d'un point de vue scientifique. Lorsqu'un scientifique produit une donnée, la meilleure façon d'évaluer la qualité, c'est de la soumettre à publication dans des revues de niveau international. Ces revues sont elles-mêmes évaluées par des organismes tout à fait indépendants qui observent la qualité d'une revue en fonction du nombre de fois qu'un article publié dans cette revue est cité.

Ce que nous cherchons à faire, c'est à promouvoir la publication de l'ensemble des travaux qui sont réalisés par l'Andra dans des revues de haut niveau scientifique qui sont, pour l'immense majorité d'entre elles, en langue anglaise. Nous produisons à l'heure actuelle environ trente publications de niveau international par an. Il y a deux ans nous en publions une douzaine, l'an dernier vingt-cinq, cette année trente-deux, l'objectif pour l'année prochaine est entre trente-cinq et quarante.

Les scientifiques ont aussi pour mission d'échanger leurs travaux et leurs résultats. Pour faciliter ce partage des connaissances, l'Andra a organisé à Reims en décembre 2002, un congrès international. 450 participants de 21 pays se sont réunis pour exposer un certain nombre de résultats sur des recherches qui étaient soit directement liées aux problèmes du stockage géologique, soit liées à des thématiques qui étaient partie prenante du programme scientifique de l'Andra, mais pas obligatoirement directement impliquées dans le stockage.

Et puis il y a la nécessité de l'ouverture vers l'international, car il ne faut jamais travailler de manière isolée. L'Andra a été impliquée dans le cinquième PCRD au travers de onze programmes européens et elle avait le leadership de plusieurs d'entre eux. Elle collabore avec les laboratoires méthodologiques belge, suisse, suédois, canadien, américain. Le sixième PCRD se prépare cette année. Dans le cadre du stockage géologique profond, il y aura deux programmes scientifiques soutenus par la Communauté Européenne mais qui auront une ampleur extrêmement importante de l'ordre de dix à quinze fois celle des anciens programmes européens. Pour l'un, qui porte sur les

concepts de stockage, les infrastructures et l'engineering du stockage, c'est l'Andra qui en sera leader, et pour l'autre qui s'intéresse aux évolutions en champ proche dans un stockage, l'Andra sera leader d'un des aspects traités.

La localisation de la trentaine de doctorants actuels, du moins de leur laboratoire d'accueil en France, correspond bien à la localisation de la recherche française dans les disciplines qui intéressent l'Andra. Donc il n'y a pas un choix a priori. Il y a des bons dossiers, de bons étudiants dans de bons laboratoires avec des bons patrons.

Le programme scientifique qui découle de cette politique scientifique est mené à l'Andra par une soixantaine d'ingénieurs qui sont au service de l'acquisition des données et de la modélisation. Il fait appel à une large palette de thématiques de recherche et développement, et surtout à des moyens d'investigations complémentaires parmi lesquels le laboratoire de Meuse/Haute-Marne. Mais il y a aussi les moyens dont je viens de vous parler, 80 laboratoires, des centres de recherche de surface, et des laboratoires méthodologiques étrangers. Tout à l'heure la question était posée de savoir quel était l'intérêt de travailler au Mont-Terri. Je vais vous donner deux exemples. Le transport de solutés dans l'eau est un élément extrêmement important dans l'évaluation du comportement des argilites. Pour comprendre ce phénomène, pour le modéliser correctement, il faut avoir une connaissance de la nature de l'eau qui est piégée dans les argilites. Compte tenu de la très faible teneur en eau, de son statut très particulier à l'intérieur des minéraux argileux, les méthodes d'extraction, de prélèvement, de conservation et d'analyse sont des méthodes extrêmement difficiles à mettre en œuvre.

Encore une fois, dans ce domaine, l'Andra a également innové, parce qu'il y avait peu de compétences mobilisées sur ces aspects techniques. C'est une approche complexe qui n'est pas publiable facilement et qui demande une mise en œuvre technologique de haut niveau. Nous avons d'abord incité un certain nombre de laboratoires à travailler ensemble, certains de nos partenaires se sont associés pour travailler sur ce thème car il y avait

nécessité de mettre en place des moyens technologiques conséquents. Les caractéristiques globales de l'argilite du Mont-Terri étant assez proches de celles de Bure, il était intéressant de pouvoir commencer à travailler au Mont-Terri, d'y développer la technologie, de prendre de l'avance, de façon à ce que lorsque nous serons en mesure de prélever dans les meilleures conditions possibles les échantillons et l'eau porale de ces échantillons à Bure, nous ayons levé tout un ensemble de verrous technologiques.

Nous faisons la même chose pour l'expérience de diffusion dont nous avons parlé tout à l'heure car il n'est pas simple de mettre en place un dispositif expérimental de diffusion. Sur ce point, nous travaillons avec nos collègues suisses, nous nous installons chez eux, nous utilisons les possibilités de leur laboratoire souterrain pour tester des moyens techniques, faire des avancées technologiques adaptées et, ensuite, pouvoir les mettre en œuvre dans le laboratoire souterrain de Bure.

Le dernier point essentiel concerne la reconnaissance depuis la surface, au travers de moyens indirects comme les différents types de sismique 3D et 2D, mais également des forages opérés depuis la surface. Elle offre des possibilités complémentaires et essentielles également pour avoir une cartographie géologique et un modèle géologique qui soit optimisé sur l'ensemble du secteur sur lequel nous travaillons.

En marge du laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne, il existe tout un ensemble de recherches qui sont pilotées, mises en œuvre soit en coopération, soit directement par l'Andra, et qui permettent d'ores et déjà d'avoir des acquis importants.

Juste un mot sur les grands thèmes du programme scientifique tel qu'il a été en particulier présenté lors de la séance de la Commission Nationale d'Évaluation du 8 janvier dernier. Il est structuré autour d'axes forts comme histoire et reconnaissance du milieu géologique ou chimie et transfert des toxiques et des radionucléides. Pour le premier point, c'est effectivement l'optimisation du traitement de la sismique 3D et de la sismique 2D de façon à avoir la meilleure reconnaissance possible du milieu géolo-

gique. Sur la chimie et le transfert des toxiques et radionucléides, ce que je vous disais sur la connaissance des eaux porales et de leur chimie est absolument essentiel. Il est également important de comprendre les phénomènes pour pouvoir écrire les équations physiques des processus auxquels nous nous adressons et avoir la capacité de les modéliser. Sur cette base, l'Andra commencera en 2004 les calculs de sûreté pour lesquels il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens de calculs numériques performants.

La hiérarchisation de l'ensemble de ces priorités est basée sur le retour d'expérience et sur l'évaluation externe. Vous parliez de la CNE, l'Andra dispose aussi d'un conseil scientifique. Au niveau du laboratoire il existe un comité d'orientation et de suivi. Ces comités de scientifiques extérieurs nous suggèrent un certain nombre de recherches. Nous les écoutons et utilisons leurs évaluations pour hiérarchiser les grands problèmes et mettre en œuvre les travaux qui y sont associés.

Pour terminer, quelques dates telles qu'elles nous apparaissent à l'heure actuelle (annexe 3) : en 2002, l'Andra a précisé les concepts sur la base desquels nous pourrions être amenés à travailler. En 2003, elle mettra au point les outils de modélisation et de simulation robuste. L'Andra développe une approche qui est assez originale, qui consiste à étudier l'évolution potentielle d'un stockage sur le long terme en découpant cette évolution dans le temps et dans l'espace. Et pour chacune des situations qui sont identifiées, nous évaluons quels sont les processus dominants, les moyens de modéliser ces processus dominants, et nous déterminons quels sont les paramètres dimensionnants.

Pour la simulation numérique, nous mettons en place avec le CEA une plate-forme de simulation unique, qui est basée sur un noyau, le noyau Salomé, développé par un consortium d'industriels français. Nous développons cette plate-forme de simulation avec les meilleures cotes de calculs disponibles au niveau international en réalisant des intercomparaisons dès qu'il est nécessaire de le faire.

En 2003, nous réalisons des forages de reconnaissance. Fin 2004, le creusement de la niche et la réalisation des premières expérimentations qui y seront associées. En 2004, les résultats des expérimentations dont je vous citais deux exemples précédemment au Mont-Terri. En 2004, comme je vous le disais, les calculs de sûreté et la simulation numérique. En 2005, creusement de la première galerie dans le laboratoire souterrain. En 2005, nous produirons également les référentiels de connaissance remis à jour par rapport à ceux qui ont été produits en 2001, en particulier ceux qui portent sur les colis, sur la géologie et sur les matériaux. Et enfin en 2005, pour le mois de décembre, le dossier devra être produit, conformément à ce que la loi demande à l'Andra. Ceci s'inscrit dans une stratégie de recherche que nous essayons d'optimiser de façon à obtenir à l'échéance qui nous est imposée les éléments les plus pertinents et les mieux documentés sur la base du programme scientifique.

**Monsieur le Préfet Bernard**

**FITOUSSI**

Merci Monsieur Landais. Peut-être pourriez-vous répondre à quelques questions, Monsieur Collin !

**Monsieur Claude COLLIN, NATURE HAUTE-MARNE**

Concernant la modélisation, j'ai une lettre de la CNE que vous connaissez maintenant puisque la CNE a préféré vous écrire à vous qu'à moi bien que je sois allé à Paris, mais bon ! Simplement, concernant la modélisation, la CNE écrit que, concernant les méthodes pour prendre en compte dans les modèles hydrologiques les incertitudes des connaissances relatives au milieu géologique, des experts se sont rejoints pour observer qu'il est prématuré d'entreprendre la réalisation de modèles probabilistes, mais qu'il est nécessaire d'avoir conscience des incertitudes. Vous nous dites qu'en 2003, nous aurons des outils de modélisation et puis la CNE nous dit au mois de janvier : nous ne nous y mettons même pas, ce n'est pas possible dans l'immédiat.

**Monsieur Patrick LANDAIS,  
Directeur Scientifique de l'ANDRA**

Concernant la modélisation hydrogéologique, nous avons préparé les calculs à mener en 2003 dans l'optique du dossier 2005. Nous avons mobilisé des partenaires qui disposaient des meilleurs moyens de modélisation disponibles à l'heure actuelle et nous nous sommes tournés vers l'Institut français du Pétrole qui dispose pour la modélisation des fluides dans la géosphère de technologies de pointe. Nous avons travaillé avec eux pendant six mois, entre juin et décembre 2002, de façon à établir un programme basé sur des outils, sur une référence géologique commune, et dans lequel nous pouvions faire également intervenir un certain nombre de laboratoires qui disposaient de données régionales sur le bassin de Paris. Nous avons mis en place des méthodes de modélisation avec l'Institut français du Pétrole qui sont novatrices et réellement à la pointe de la modélisation hydrogéologique.

En ce qui concerne l'approche probabiliste, c'est une méthode innovante pour la gestion des incertitudes. Ce qui est demandé à l'Andra dans le cadre de la RFS III.2.f, c'est de mener des analyses déterministes, c'est-à-dire de réaliser des calculs de sensibilité sur un certain nombre de paramètres pris un à un et que nous identifions comme étant des paramètres déterminants du modèle.

L'approche probabiliste consiste à établir des distributions de probabilités d'occurrence des valeurs de certains paramètres et de les faire varier tous ensemble à l'intérieur du modèle. De cette façon, on détermine quels sont les paramètres qui ont la plus forte influence, on évalue leurs impacts respectifs et on précise dans le temps et dans l'espace, à quel moment et de quelle façon ils interviennent. Pour travailler sur ces méthodes probabilistes, nous avons réuni depuis le mois de février 2002 des mathématiciens spécialistes dans ce domaine dans le cadre d'un groupe de travail. La majorité d'entre eux appartient au milieu académique et au CNRS. En novembre 2002, ils nous ont remis leur rapport en nous indiquant quelles étaient pour eux les approches mathématiques les plus pertinentes pour trai-

ter les incertitudes par une approche probabiliste. Nous avons également travaillé avec nos collègues américains de l'US/DOE sur ces approches, à l'initiative de la CNE en particulier, et au travers d'un post-doctorat que nous avons envoyé dans les différents laboratoires américains afin de bénéficier de leur expérience dans ce domaine. Sur la base de l'ensemble des recommandations qui nous ont été faites par les scientifiques contactés, nous avons mis en place une approche probabiliste sur la base de techniques Monte Carlo. Nous avons déjà réalisé un premier test, basé sur la modélisation que nous avons mise en place dans le cadre du dossier 2001. Ce test est maintenant achevé et nous sommes en train d'en analyser les résultats pour estimer de quelle façon l'approche probabiliste pourrait éventuellement amener un plus dans le cadre des calculs que nous réaliserons en 2004.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Merci Monsieur Landais de ces explications très précises. J'ai grand plaisir à donner la parole à Monsieur Renard.

**Monsieur Jean-François RENARD**

Pourquoi le CLIS ne s'associerait-il pas, dans une motion qui pourrait être soumise à son vote, à la remarque qu'a faite François Dosé, j'allais dire à sa supplique : que la loi de décembre 1991 soit respectée, notamment sur ce point important de la pluralité des laboratoires. C'est vrai que c'est indécent de présenter une loi et que cette loi maintenant soit ou bafouée ou pas respectée. D'autant qu'au plan de la sécurité, je crois que les populations locales – je parle toujours en tant qu'habitant du canton de Montiers – trouveraient leur compte, à savoir que les composantes des barrières ouvragées confrontées à un type de roche déterminé seront choisies avec le maximum de souci de sécurité. Je pense que cela fait un tout, que là encore les populations locales sont relativement inquiètes. Bien sûr, nous avons vu des beaux panneaux nous disant que le CLIS existait, c'est très bien, mais l'information du canton de Montiers, du canton de Poissons ou de tout

le secteur concerné, à mon avis, n'est pas tout à fait suffisante et ils auraient besoin de ce type de message fort disant : ce qui vous a été promis sera respecté.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Merci Monsieur Renard. Je souhaite simplement, sans faire de commentaire sur ce que vous venez de dire, que nous réfléchissions exactement à la fonction du CLIS. Le Comité Local d'Information et de Suivi est d'abord un comité de questionnement à l'égard de l'Andra. Nous cherchons à savoir auprès de l'Andra, qui a aujourd'hui une mission fixée par la loi qui est de réaliser un laboratoire, si cette agence nationale fait bien son travail dans les termes qui ont été spécifiés dans la loi, dans le décret et au travers du programme. Et de ce point de vue-là, c'est mon petit avis personnel, je trouve que nous ne faisons peut-être pas suffisamment la part des questions de sûreté, je rejoins une partie de votre propos. Je pense que nous devrions peut-être être plus exigeants, plus interrogatifs à l'égard de l'Andra sur l'ensemble de ces questions de sûreté, et c'est pour ça que je répète sans arrêt cette question sur la réversibilité, qui me paraît essentielle. Est-ce que le CLIS est une assemblée délibérante au point qu'il pourrait prendre des motions, créer des mouvements d'opinion ? Ce n'est certainement pas mon opinion. En tout cas je me verrais dans une situation particulièrement délicate qui m'amènerait effectivement à refuser, en tout cas pour ce qui me concerne, de jouer ce rôle. Je suis républicain, j'estime qu'il y a dans ce pays des assemblées élues qui s'appellent des conseils municipaux, qui s'appellent des assemblées départementales, qui s'appellent l'Assemblée Nationale ou le Sénat. Nous sommes ici dans une démocratie représentative. Les démocraties non représentatives, ça s'appelle des dictatures.

Nous sommes ici dans une démocratie représentative où les décisions sont prises par les représentants du peuple. Nous souhaitons faire de cette assemblée un lieu d'échange, de questionnement, de recherche d'information et de diffusion de l'information la plus critique possible. C'est pour cela que j'étais

un petit peu irrité de l'attitude des gens qui sont partis. On peut me reprocher beaucoup de choses, mais je n'ai jamais empêché un débat au sein du CLIS depuis que je le préside. Je crois que c'est ça, la mission qui a été assignée au Président du CLIS, et c'est l'attente de la population. Si nous faisons de cette assemblée le lieu d'une légitimité populaire qui n'appartient qu'au peuple qui la délègue à ses représentants, c'est l'article 3 de la Constitution, je vous dis très franchement que je confierai à d'autres le soin de présider cette assemblée parce que ce serait à la fois contraire à mes convictions et à mes fonctions.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY,  
AEMHM**

Pour une fois nous sommes d'accord, Monsieur le Préfet, je vais dans votre sens. Je crois que ce n'est pas au CLIS qu'il revient de reposer la question de savoir si la loi est ou non respectée, ce n'est pas au CLIS que les promesses ont été faites, c'est au Conseil Général de la Meuse et au Conseil Général de la Haute-Marne. J'ai noté tout à l'heure un embarras des conseillers généraux ici présents. S'ils sont embarrassés, s'ils ont des questions, et bien qu'ils reposent la question, qu'ils votent une motion et qu'ils questionnent le Gouvernement sur ce qu'il entend faire, est-ce qu'il entend ou pas respecter les promesses qui ont été faites aux Conseils Généraux à l'époque. C'est notre point de vue sur cette partie-là. Donc je vous rejoins, je ne m'associerai pas non plus à un vote en plénière sur cette affaire-là.

Je voulais réagir aux interventions de Messieurs Le Bars et Landais. Pour ce qui est de Monsieur Le Bars son intervention est bien, je la trouve un peu longue, je le dis tel que je le pense. Et puis il me semble quand même que nous avons un chantier qui est arrêté. Alors j'ai une question à poser : quand le chantier va-t-il reprendre ? Quelles sont les incidences que cela a engendrées sur le programme de recherche, si cela en a engendré puisque j'ai cru comprendre que ce qui se passe à Bure en termes de creusement de puits n'était pas grave, la recherche continuait d'avancer. Si c'est la réponse qui m'est faite

une nouvelle fois, à ce moment-là, je dirai : pourquoi est-ce qu'on continue de creuser à Bure et pourquoi pas, finalement, faire confiance à la modélisation ?

Par rapport à ce qu'a dit Monsieur Landais, il nous a fait toute une présentation qui semble effectivement assez intéressante, assez technique. Vu comme ça, on dirait qu'il y a du monde qui bosse là-dessus, ça semble super-sérieux. Simplement moi, citoyen de base, avec les connaissances que j'ai, quand j'entends au préalable que c'est sur un consensus international de climatologie que repose toute cette recherche, si j'ai bien compris, alors je me permets, moi, d'avoir des inquiétudes par rapport à ça, à la base de tout le programme. Parce que je vois la difficulté que nous avons à prévoir la météo à huit jours, alors la climatologie à quelques milliers d'années, ça me laisse songeur. Et si c'est sur ça que s'appuient la recherche et le programme de recherche de l'Andra, alors là je dis qu'il faut arrêter tout de suite.

**Monsieur Patrick LANDAIS,  
Directeur Scientifique de l'ANDRA**

Je n'ai surtout pas dit que tout reposait sur la météo, j'ai juste dit qu'il y avait, parmi les recherches que l'Andra mène, la nécessité d'observer l'évolution à long terme de l'environnement de surface et donc des changements climatiques. Par ailleurs on ne peut comparer la précision des modèles globaux climatiques travaillant sur des échelles de quelques dizaines de milliers d'années à celles des modèles destinés aux prévisions à quelques heures ou quelques jours.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY,  
AEMHM**

Nous ne sommes surtout plus là pour contester !

**Monsieur Patrick LANDAIS,  
Directeur Scientifique de l'ANDRA**

Pour évaluer quelle peut être l'évolution climatique dans les prochaines dizaines de milliers d'années, nous disposons d'informations et ou de paléo-informations qui ont été enregistrées dans les sédiments et dans les glaces, qui nous permettent d'avoir une

première estimation de l'évolution des climats telle qu'elle s'est faite dans le passé et telle que nous pouvons envisager de la prédire pour l'avenir. Mais je le répète, ce n'est pas là-dessus que repose l'essentiel du programme de l'Andra.

**Monsieur Jean-Marc FLEURY,  
AEMHM**

Ce n'est pas là-dessus non plus que reposait mon intervention. J'ai pris cet exemple parce que je voulais mettre en parallèle l'intérêt de ce qu'on fait à Bure et la recherche scientifique. Moi, à vous entendre, j'ai l'impression qu'effectivement, le creusement du puits est annexe. J'ai le sentiment que ce qui est prioritaire, c'est la modélisation et que finalement, creuser le puits, ce n'est pas grave, si ce n'est peut-être que nous prenons un peu d'avance sur le site de stockage. Voilà le sentiment que j'en ai. Voilà pourquoi j'avais pris volontairement cet exemple.

**Monsieur le Préfet Bernard  
FITOUSSI**

Monsieur Piguet, peut-être pour répondre aux deux questions de Monsieur Fleury : quel est l'effet du retard du creusement ? Est-ce que nous avons réellement besoin de creuser ? En clair, qu'est-ce que vous apporte obligatoirement ce que vous découvrez in situ par rapport à ce gros travail de simulation ?

**Monsieur Jack-Pierre PIGUET,  
Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne**

L'intervention de Patrick Landais, si elle a été programmée aujourd'hui, était essentiellement parce qu'au cours de nos discussions passées, que ce soit en Bureau ou en plénière, il nous était apparu qu'il était important de montrer que le laboratoire n'était pas l'alfa et l'oméga de la recherche de l'Andra en matière de faisabilité d'un stockage et qu'il y avait tout un ensemble de travaux qui se faisaient ailleurs. Alors, il ne faudrait pas qu'à travers l'exposé de Patrick, nous soyons passés de l'autre côté, c'est-à-dire que vous en tiriez la conclusion qu'effectivement, ce que vous exprimiez à l'instant, ce qui se fait ici n'a plus aucune importance. Je crois qu'il

y a un équilibre à trouver. Autant il y a des travaux qui se font ailleurs qu'ici à Bure, autant ce qui se fait ici est important. Pourquoi est-ce important ? Nous parlons souvent dans notre jargon du dossier 2001 ou de la première étude de sûreté qui a été réalisée à la fin de l'année 2001. Ce qu'il faut peut-être rappeler, c'est que cette étude a permis de mettre en évidence un certain nombre de problèmes qualifiés de prioritaires, comme les questions qui touchent à ce que nous appelons l'endommagement, c'est-à-dire la microfissuration de la roche autour des galeries, et c'est un sujet que nous ne pourrions connaître que quand nous aurons creusé effectivement ces galeries, même si les méthodes pour évaluer cet endommagement sont très difficiles à mettre en œuvre parce que c'est un sujet que nous avons peu traité jusqu'à présent dans le domaine scientifique, et pour cette mise au point, on profite par exemple du laboratoire de Mont-Terri. Donc à travers cet exemple-là, je montre à quoi peut être utile le laboratoire de Mont-Terri tout en disant bien qu'il ne sera pas suffisant d'avoir mis au point ces méthodes là-bas si nous n'avons pas l'opportunité de les utiliser sur le site de Bure.

D'autres sujets ont été mis en évidence : les problèmes de fracturation dans le massif et là je renvoie à la question de la sismique 3D. La sismique 3D a permis de supposer par interprétation qu'il y avait un certain nombre de discontinuités. Le laboratoire permettra de lever cette question-là et de les repérer ou au contraire de s'apercevoir que c'était peut-être un artefact de la méthode. Il y a quatre ou cinq grandes questions clés, nous en avons parlé effectivement déjà, notamment dans les réunions du groupe de travail du CLIS sur le programme scientifique, et ces questions-là, c'est le laboratoire qui permettra d'y répondre.

Quant au chantier et à l'incidence des retards, ce que j'ai envie de dire c'est que pour atteindre un objectif, il n'y a pas forcément un seul moyen. Il peut y avoir des adaptations, une flexibilité mais dans un autre sens que celui où Monsieur Collin l'employait. Il y a des adaptations du programme expérimental qui, tout en conservant les mêmes objectifs, permettent d'espérer atteindre les mêmes résultats. Et au bout du compte, il

restera de toute façon, même avec un programme expérimental parfait, un certain nombre de plages d'incertitudes. Ce sont ces plages d'incertitudes qu'il faudra en toute transparence, clarté, honnêteté intellectuelle et scientifique, faire apparaître dans le dossier qui sera remis à la fin 2005. C'est comme cela que je voulais répondre à votre question sur le balancement qu'il y a entre les travaux de modélisation et les travaux du laboratoire. La modélisation est indispensable parce qu'effectivement, vu les échelles de temps qui sont en cause, ce ne sera qu'à travers la modélisation que nous pourrions approcher les phénomènes à très long terme et pas par l'expérience directe.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

L'incidence retard, si je vous entends bien, est celle de l'arrêt du chantier.

**Monsieur Jack-Pierre PIGUET, Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne**

Oui, c'est l'arrêt du chantier.

**Monsieur le Préfet Bernard FITOUSSI**

C'est ce que je voulais entendre. Je vous remercie. Le chantier reprend quand, Monsieur Pigué ?

**Monsieur Jack-Pierre PIGUET, Directeur du laboratoire Meuse/Haute-Marne**

On est actuellement depuis la mi-mars, c'est-à-dire depuis quelques jours, en phase d'essai de mise en service des équipements, c'est-à-dire dans une phase que les spécialistes appellent une marche à blanc où tous les équipements et toutes les modifications techniques qui ont été réalisés sont testés et mis à l'épreuve. La durée de ces tests va être encore de quelques semaines ou quelques jours.

**annexes**

---



## 3/ Comparison with others programmes

- A. Definition and adoption of a waste-management **policy making process**
- B. Strategy elaboration : R&D phase, case report
- C. Strategy definitions, selection of an option
- D. Disposal option : Research, Study, Selection of disposal site(s)
  1. **Decision to seek one or more potential disposal sites**
  2. **Study of the selected site(s)**
  3. **Site definition**
- E. Decision to implement a repository
- F. **Operation**

	F	S	Fi	J	US	GB	Can
A.	→	→	→	→	→	→	→
B.	→	→	→	→	→	→	→
C.	→	→	→	→	→	→	→
D.	→	→	→	→	→	→	→
E.	→	→	→	→	→	→	→
F.	→	→	→	→	→	→	→

## Programme Scientifique:

- **Des jalons importants d'ici 2005 :**
  - 2002: des concepts optimisés
  - 2003: les outils de modélisation et de simulation robustes
  - 2003: les forages de reconnaissance
- 2004: la niche, premières expérimentations M/H-M
- 2004: résultats des expérimentations au Mt Terri
- 2004: l'analyse de sûreté
- 2005: première galerie
- 2005: les référentiels de connaissance
- 2005: le dossier

➔ **Une stratégie de recherche optimisée**